

SAMUDRA

REVUE

PUBLICATION QUADRIMESTRIELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE



FAO – Comité de la sécurité alimentaire mondiale

Assemblée générale du WFFP

L'aide à la pêche

Une certification MSC en Inde

Pêcheurs des Caraïbes

Décès : Gunnar Album



L'ICSF est une Ong internationale qui s'intéresse aux problèmes de la pêche à travers le monde. Ce collectif est officiellement reconnu par le Conseil économique et social des Nations unies et il est sur la liste spéciale des Ong internationales à l'OIT. Il a aussi le statut d'organisme de liaison à la FAO.

Il constitue un réseau mondial de militants associatifs, d'enseignants, de techniciens, de chercheurs et scientifiques. Il suit l'actualité, effectue des études, facilite les échanges, mène des campagnes d'opinion et

d'action, diffuse l'information. Sa revue SAMUDRA (Océan en sanskrit) sera heureuse de recevoir réactions et contributions. La correspondance doit être adressée au bureau de Chennai (Madras) en Inde.

Les opinions exprimées dans les articles publiés sont celles des auteurs. Elles ne représentent pas nécessairement la position officielle de l'ICSF.

Toute la série SAMUDRA est disponible en anglais, en français et en espagnol sur <http://www.icsf.net>



SARA FRÖCKLIN

SAMUDRA

REVUE

PUBLICATION QUADRIMESTRIELLE DU COLLECTIF INTERNATIONAL D'APPUI À LA PÊCHE ARTISANALE

N° 69 | NOVEMBRE 2014

LISA PETHERAM

PREMIÈRE DE COUVERTURE



*Pêcheurs d'eau douce
aux Pays-Bas,
de Frederik J. Weys
www.galeriefrederikweys.nl*

PUBLIÉ PAR

Collectif international d'appui à la pêche artisanale
27 College Road, Chennai 600 006, Inde

tél : (91) 44-2827 5303
fax : (91) 44-2825 4457
courriel : icsf@icsf.net

BUREAU DE L'ICSF EN BELGIQUE

Sentier des Rossignols 2
1330 Rixensart, Belgique
tél : (32) 2-652-5201
fax : (32) 2-654-0407
courriel : briano@scarlet.be

PRÉPARÉ PAR

K G Kumar

TRADUCTION

Gildas Le Bihan

MISE EN PAGE

P Sivasakthivel

IMPRIMÉ PAR

L.S. Graphic Prints
Chennai 600 002

DESSINS DE

Sandesh (sandeshcartoonist@gmail.com)

PUBLICATION NON COMMERCIALE
À DIFFUSION LIMITÉE

SAMUDRA News Alerts

SAMUDRA News Alerts est un service de veille gratuit qui diffuse, quotidiennement et avec un résumé hebdomadaire, des nouvelles et des analyses relatives au monde de la pêche, de l'aquaculture et domaines connexes, en format ordinaire ou html.

Il s'agit de documents de bonne source qui traitent essentiellement de la pêche artisanale, surtout dans les pays du Sud, de la place des femmes dans ce secteur d'activité, de la sécurité en mer, mais aussi de problèmes environnementaux, des océans. Vous pouvez vous abonner à ce service sur le site de l'ICSF : <http://www.icsf.net>

QUATRIÈME DE COUVERTURE



*Pêcheuse à pied à Zanzibar
Photo : Sara Fröcklin
email : sara.frocklin@ssnc.se*



COMPTE-RENDU

Un agenda ferme 4

FAO - 41ème session du Comité
de la sécurité alimentaire mondiale

ANALYSE

Les oubliés du dispositif 9

Les pêcheurs sud-africains veulent qu'on
respecte enfin leurs droits humains

COSTA RICA

On s'engage sur l'avenir 14

Élaboration d'une politique pour
faciliter la mise en œuvre des Directives

CDB

Une plateforme importante 18

L'Initiative pour un Océan
durable de la CDB

COMPTE-RENDU

Pour ses droits et sa dignité ! 21

La 6ème Assemblée
générale du WFFP

ANALYSE

En eaux troubles 25

Il faut plus de transparence,
plus de démocratie

INDE

Une ouverture 31

La pêcherie de palourde d'Ashtamudi
en Inde reçoit une certification MSC

COMPTE-RENDU

La pêche est affaire sérieuse 34

Un atelier pour traiter des problèmes
des gens de la pêche aux Caraïbes

GENRE

Encore du chemin à faire 37

Cinquième colloque sur la problématique
de genre dans la pêche et l'aquaculture

SYSTÈMES FONCIERS

Aplanir le chemin 40

Un Guide pour mettre en œuvre les
Directives sur la gouvernance foncière

RISQUES NATURELS

Une tempête parfaite ? 44

Après le cyclone Hudhud, des questions
concernant la planification urbaine

DÉCÈS

Gunnar Album (1965-2014) 47

Il s'élevait au-dessus des préjugés de
nationalité, de caste, de sexe

ÉDITORIAL 3

BRÈVES 50



JACKIE SUNDE

Récolte de roseaux dans le lac de
Kosi Bay, Maputaland, Afrique du Sud

Pour nourrir 9 milliards de gens

Inclure la pêche et l'aquaculture dans les programmes nutritionnels, en veillant au respect des droits humains

La nourriture extraite de l'environnement aquatique constitue une source complète, exceptionnelle de macro et micronutriments indispensables pour une alimentation équilibrée. Et pourtant, jusqu'à une date récente, le poisson et les pêcheurs n'ont guère figuré dans les débats politiques globaux relatifs à la sécurité alimentaire et la nutrition, qui minimisaient de toute évidence l'intérêt de cette source. Le poisson a également été étonnamment absent des stratégies de réduction des carences en micronutriments malgré tous ses effets bénéfiques dans ce domaine. Ce sont là des observations exprimées dans deux documents récents approuvés par des pairs et destinés aux décideurs politiques au plus haut niveau.

Pour la première fois dans ses quarante ans d'histoire, à l'occasion de sa 41^{ème} session, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO a accordé à la pêche une priorité élevée (voir p. 4, *Un programme ferme*). Cela plantait le décor pour la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) organisée conjointement par la FAO et l'OMS (Organisation mondiale de la santé). Les ministres représentant

193 pays et les diverses autres délégations étaient confrontés à deux défis principaux : comment faire face au problème de la malnutrition dans le monde d'aujourd'hui, comment renforcer le système alimentaire pour faire en sorte que, à l'horizon 2050, la planète produise suffisamment de nourriture pour répondre aux besoins d'une population estimée alors à 9 milliards de personnes.

La pêche et l'aquaculture ont un rôle central à tenir pour contribuer à résoudre ces problèmes, dans la mesure où elles se développeront de manière sensée, réglementée, tant sur le plan social qu'environnemental. Les organisations de la société civile (OSC) participant à la 41^{ème} session du CSA faisaient valoir que cela nécessitait un rééquilibrage des rapports de force dans le système alimentaire et tout au long de la chaîne de valeur dans le secteur des pêches, et aussi un appui concret aux pêcheurs artisans pour qu'ils puissent nourrir convenablement leurs familles et leurs communautés. Si elles donnent lieu justement à des applications concrètes, les *Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté* constitueront un outil essentiel pour parvenir à ces fins.

Résoudre le problème de la malnutrition est théoriquement à notre portée. Si des gens ont faim, ce n'est pas par manque de nourriture sur notre planète. Ils ont faim parce qu'ils n'ont pas accès à des aliments nutritifs. Le problème c'est de ne pas avoir accès à la terre et à l'eau pour pouvoir produire de la nourriture, ou de n'avoir pas les moyens d'en acheter. Cela est dû en partie à la privatisation des zones côtières, des masses

d'eau, et à la dégradation de l'environnement aquatique sous l'effet d'activités qui sont soit liées à la pêche, soit étrangères à la pêche. La force brutale de la pêche et de l'aquaculture industrielles et les activités qui dégradent l'environnement aquatique devront être freinées tandis qu'on accordera à la pêche et à l'aquaculture artisanales la priorité qu'elles méritent.

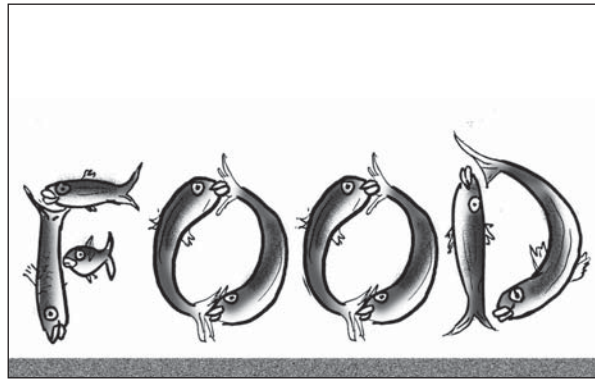
Le poisson arrive dans nos assiettes moyennant un coût social souvent élevé. La majeure partie (jusqu'à 60 %) du poisson que nous consommons provient de la pêche ou de l'aquaculture artisanales, qui représentent également au moins 90 % des emplois fournis par ces secteurs d'activité. Et pourtant la pauvreté et le sous-développement touchent durement les

communautés de petits pêcheurs, ce qui les rend vulnérables face aux catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme, face aux activités prédatrices menées par des intérêts industriels. Elles restent ainsi à l'écart de l'évolution générale sur le plan social et économique.

Le travail et la contribution des femmes (qui constituent au moins 50 % de la main-d'œuvre) pour produire du poisson, pour l'apporter au

consommateur, ne font toujours pas l'objet d'une reconnaissance appropriée. Dans la pêche comme dans d'autres secteurs, les femmes peuvent souffrir de discrimination, d'abus divers. Elles sont une part importante de cette main-d'œuvre migrante qui tient une place de plus en plus grande dans la pêche et l'aquaculture, qui subit aussi des conditions de travail très rudes. C'est pour cela que les OSC ont demandé au CSA 41 d'accorder une priorité élevée aux femmes de la pêche et de l'aquaculture via diverses mesures : action positive, planification appropriée, législation, reconnaissance de droits, attribution de ressources, promotion de leur contribution à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

Il est grand temps que la pêche et l'aquaculture trouvent leur juste place dans les programmes nutritionnels nationaux. Mais il ne faudrait pas que la sécurité alimentaire et le bien-être nutritionnel s'obtiennent au détriment des droits humains des travailleurs de la pêche et de l'aquaculture de par le monde et des communautés de pêche qui dépendent des ressources aquatiques vivantes pour leur subsistance, leurs revenus, leur bien-être, leur avenir. La marche vers les objectifs nutritionnels doit être accompagnée d'une approche fondée sur les droits humains dans la production alimentaire. On tendra donc vers les objectifs du développement définis dans le document final de la Conférence Rio+20 (*L'avenir que nous voulons*), en mettant en place les conditions du travail décent dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture, conformément aux conventions de l'Organisation internationale du travail, notamment la Convention sur le travail dans la pêche (C. 188). 3



Un agenda ferme

La 41^{ème} session du CSA de la FAO a débattu de la contribution d'une pêche et d'une aquaculture durables à la sécurité alimentaire et la nutrition

4

Lors de la quarante et unième session du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA 41) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), il était demandé aux participants de « mener des débats ouverts et approfondis de manière à contribuer à l'élaboration de recommandations de politique à présenter au CSA pour examen » concernant l'importance de la pêche et de l'aquaculture durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Depuis sa création il y a quarante ans, c'était la première fois que le CSA accordait de l'importance à l'apport des pêches en matière de sécurité alimentaire.

Le poisson est en effet source essentielle de protéines, vitamines, minéraux, acides gras oméga 3 (notamment acide docosahexaénoïque/ADH), et d'autres nutriments pas faciles à obtenir par d'autres aliments.

Selon la FAO, la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, économique et social à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active.

Cette définition (comme n'importe quelle autre) sous-entend qu'il ne peut y avoir de sécurité alimentaire ni de nutrition adéquate sans un accès au poisson ou produits dérivés.

Le poisson est en effet source essentielle de protéines, vitamines, minéraux, acides gras oméga 3 (notamment acide docosahexaénoïque/ADH), et d'autres nutriments pas faciles à obtenir par d'autres aliments. Ces nutriments sont indispensables pour le développement du fœtus et du nouveau-né, pour les femmes enceintes, les mères allaitantes.

On dit que c'est le fait de consommer des palourdes, grenouilles, œufs d'oiseaux et poissons du bord de mer qui a créé les conditions physiologiques propices au développement du cerveau humain, ce qui a donné lieu à l'évolution de l'*Homo Sapiens*. Les populations installées dans cet environnement bénéficiaient d'une sécurité alimentaire, d'une densité de nutriments indispensables à la constitution de cerveaux capables d'élaborer des langages complexes, de fabriquer des outils. Donc, si des mesures ne sont pas prises pour maintenir la production de poisson sauvage, pour empêcher le développement d'une aquaculture destructrice, l'avenir paraît plutôt sombre en matière de sécurité alimentaire et de nutrition appropriée.

La sécurité alimentaire n'est pas seulement une question d'accès à la nourriture. L'augmentation de la production ne débouche pas automatiquement sur une sécurité alimentaire accrue, sur une meilleure nutrition. Pour que tout le monde parvienne à la sécurité alimentaire, il faudra aussi remédier au déséquilibre des rapports de force dans les systèmes de production alimentaire et les chaînes de valeur, aux inégalités sociales et économiques, à la discrimination à l'encontre des femmes.

Plateforme sans exclusive

Créé en 1974, le CSA est un organisme intergouvernemental servant d'instance au sein du système des Nations Unies pour l'examen et le suivi des politiques relatives à la sécurité alimentaire mondiale. En 2009, il a connu un processus de réforme fondamental, et aspire maintenant à « devenir la plateforme internationale et intergouvernementale où se rencontreront le plus grand nombre de parties prenantes pour œuvrer collectivement à la sécurité alimentaire et à une meilleure nutrition pour tous ». Contrairement à d'autres

Cet article a été écrit par **Brian O'Riordan** (briano@scarlet.be), Secrétaire du Bureau de l'ICSF en Belgique

comités de la FAO qui sont de nature technique (Comité de l'agriculture/COAG, Comité des forêts/COFO, Comité des pêches/COFI) et qui font rapport à la Conférence de la FAO sur les questions de politiques et de réglementations, le CSA rend compte à la Conférence de la FAO et à l'Assemblée générale des Nations Unies via l'ECOSOC (Conseil économique et social) et la Conférence.

Contrairement à d'autres comités de la FAO également, le CSA comprend des OSC (organisations de la société civile), des ONG (organisations non gouvernementales) et leurs réseaux en tant que participants à part entière. Lors du processus de réforme de 2009, les États membres ont reconnu le droit des OSC à « établir de façon autonome un mécanisme mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, qui fonctionnera comme un organe de facilitation pour la consultation des OSC/ONG et leur participation aux travaux du CSA ». Le MSC qui en est résulté est le premier mécanisme international regroupant des OSC et visant à influencer les actions et les politiques en matière d'agriculture, de sécurité alimentaire et de nutrition, à l'échelle nationale, régionale et mondiale.

Le MSC est un espace inclusif ouvert à l'ensemble des organisations de la société civile, la priorité étant donnée aux organisations et mouvements représentant les secteurs les plus affectés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, à savoir les petits producteurs, les pêcheurs, les pastoralistes, les peuples autochtones, les citoyens pauvres, les migrants, les travailleurs agricoles, etc. Les Membres du MSC peuvent participer aux activités par le biais des 11 secteurs et des 17 groupes sous-régionaux.

Les deux forums mondiaux qui représentent les gens de la pêche (Forum mondial des populations de pêcheurs/WFFP, Forum mondial des pêcheurs et travailleurs de la pêche/WFF) sont Membres du CSA, tandis que l'ICSF (Collectif international d'appui à la pêche artisanale) est Observateur en tant qu'ONG internationale. Le WFFP, le WFF et l'ICSF sont convenus d'agir ensemble afin de mieux faire apparaître le secteur de la pêche artisanale au sein du CSA via le MSC. La 4^{ème} session du CSA leur a donné amplement l'occasion de le faire.

On notera que des entreprises industrielles du secteur de l'alimentation

humaine et animale sont aussi représentées via le Mécanisme du secteur privé (MSP). Au CSA 41, il y avait là dans ce cadre Marine Ingredients (Organisation internationale des producteurs d'huile et de farine de poisson/IFFO), la Coalition internationale des associations de pêche/ICFA, l'Alliance mondiale de l'aquaculture/GAA. Ces organisations ont eu aussi tout loisir de faire le tableau de la pêche industrielle.

Les questions de pêche et d'aquaculture ont été débattues en plénière dans le cadre de l'une des deux tables rondes prévues par le CSA 41. La table ronde sur *L'importance de la pêche et de l'aquaculture durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition* a présenté un rapport rédigé par le Groupe d'experts de haut niveau du CSA (HLPE) à la demande du CSA 39 de 2012. Ce document (tout comme le Forum du MSC précédant le CSA 41) était dédié à la mémoire de Chandrika Sharma qui avait milité vigoureusement pour l'inclusion de la pêche et de l'aquaculture artisanales dans l'ordre du jour du CSA.

Le processus du CSA pour parvenir à des recommandations concernant l'apport de la pêche et de l'aquaculture à la sécurité alimentaire et la nutrition passait par trois étapes successives :

1. Un groupe de travail sur la pêche pour préparer un projet de cadre de décision (Decision Box) qui sera présenté au CSA 41 et servira de base de discussion et de négociation ;

FAO / ANNIBALE GRECO



Événement parallèle FAO-OSC relatif aux Directives sur la pêche artisanale. Pour la première fois, ce secteur prenait officiellement de l'importance du point de vue de la sécurité alimentaire

Pêche et aquaculture à l'ordre du jour du CSA

En mai 2012, la 38ème session (spéciale) du CSA adoptait les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*. C'est ainsi que la pêche s'est faufilée dans son ordre du jour. En octobre de cette même année, le CSA 39 demandait à son Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition (HLPE) d'entreprendre une étude sur l'importance de la pêche et de l'aquaculture durables pour la sécurité alimentaire et la nutrition et de présenter son rapport à la plénière du CSA en 2014. La date de cette publication et de sa discussion est très significative, car elle se situe juste avant la Conférence internationale sur la nutrition (CIN 2) qui se déroulera du 19 au 21 novembre 2014 à Rome. Elle coïncide aussi avec l'adoption des Directives sur la pêche artisanale par le COFI 31 en juin 2014.

La CIN 2 est organisée par la FAO et l'OMS (Organisation mondiale de la santé), vingt-deux années après la CIN 1. C'est la première conférence intergouvernementale du XXIème siècle à être consacrée aux problèmes de nutrition dans le monde, avec pour objectif d'améliorer la nutrition en s'appuyant sur les politiques mises en œuvre par les pays et sur une coopération internationale efficace.

Sachant que plus de la moitié de la population de la planète souffre de malnutrition, la deuxième Conférence est nécessaire pour que la nutrition demeure un domaine d'action prioritaire des programmes de développement internationaux et nationaux. Il importe, à cette occasion, que la pêche et l'aquaculture reçoivent l'attention qu'elles méritent. Le rapport du HLPE y contribuera.



2. Une table ronde en plénière pour débattre du rapport du HLPE et commenter les recommandations du projet de cadre de décision ;

3. Négociations officielles impliquant les parties concernées et le rapporteur de la table ronde sur la pêche et l'aquaculture pour affiner les formulations, s'accorder sur les recommandations à présenter au CSA.

Le Groupe de travail (dont le WFFP, le WFF et l'IPC/CPI) s'est réuni deux fois avant le CSA 41. Ses recommandations étaient regroupées sous huit chapitres :

- Accorder au poisson la place qu'il mérite dans les stratégies, politiques et programmes concernant la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- Définir pour la pêche des stratégies d'adaptation au changement climatique du point de vue de la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- En matière de développement aquacole, saisir les opportunités et traiter les difficultés ;
- Reconnaître la contribution des pêches artisanales ;
- Améliorer la contribution des marchés au poisson, du commerce du poisson à la sécurité alimentaire et la nutrition ;
- Renforcer la protection sociale et les droits des travailleurs ;
- Prendre pleinement en compte la problématique de genre dans la pêche et l'aquaculture ;

- Intégrer les préoccupations relatives à la sécurité alimentaire et à la nutrition dans la gouvernance des océans, des pêches et de l'aquaculture.

Au sein de l'ICSF, le projet de recommandations du Groupe de travail a donné lieu à des discussions et à des suggestions pour les améliorer. Ces suggestions, avec un projet de déclaration, ont alimenté le processus du MSC. Suggestions et déclaration ont ensuite été adoptées par le MSC avec quelques légères modifications pour les négociations du CSA.

La table ronde sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition a bénéficié des éléments d'information venant de l'auteur du rapport de l'HLPE et de ses recommandations.

Femmes

Editrudith Lukanga, coprésidente du WFF, invitée par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO à faire partie du panel, a répondu. Elle disposait pour cela de 10 minutes, qu'elle a utilisées pour attirer l'attention sur le rôle des femmes dans le secteur de la pêche. Ce qu'elles y font pour concrétiser le droit à une alimentation adéquate « est essentiel et pourtant encore mal reconnu et sous-valorisé ».

Dans aucun secteur peut-être, fait-elle observer, on ne trouve autant de

discrimination à l'encontre des femmes. Elle incite le CSA à bien cibler son appui, à orienter les politiques en faveur des femmes de la pêche, à promouvoir et faciliter la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale, lesquelles font notamment bien ressortir les droits des femmes.

Commencée avec une heure de retard, la table ronde a été raccourcie d'une heure, ce qui réduisait d'autant les possibilités d'intervention. Au nom du MSC, les délégués du WFF (Zoila Bustamante, Ujjaini Halim, Cairo Laguna) et du WFFP (Naseegh Jaffer) ont pris la parole en se basant sur la déclaration préparée.

La « discussion » qui a suivi était en fait constituée de déclarations préparées à l'avance par divers délégués, certaines étant plus intéressantes que d'autres. Il y a eu malheureusement très peu d'apports venant de pays africains.

Aucune position unifiée n'a émergé du GRULAC (Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes) ; et le Pérou a vanté les mérites de la pêche à l'anchois en évoquant les avancées de ce pays en matière de consommation humaine directe, en défendant aussi la pêche minotière.

L'Argentine a exprimé son opposition à une gouvernance mondiale des océans, en disant que la gouvernance est un concept politique qui a de nombreuses implications, dont certaines peuvent être dangereuses. Dans une réunion séparée, les délégués argentins ont expliqué qu'ils avaient de sérieuses réserves quant aux

organisations régionales de gestion des pêches (ORGP), qu'à leur avis il y a des motifs politiques cachés derrière cette notion de gouvernance de la haute mer. Ils sont par contre tout à fait en faveur d'une gouvernance locale et nationale qui permette la participation des citoyens.

Le Groupe asiatique, représenté par le Bangladesh, exprimait des réserves concernant la ratification de la Convention de l'OIT sur le travail dans la pêche (C. 188). Le Pakistan et l'Inde ont souscrit à cette déclaration du Bangladesh. Les États-Unis ont souligné les graves répercussions des effluents agricoles sur les pêcheries côtières, et ont préconisé une « agriculture intelligente pour faire face au changement climatique ».

Bien que disposant du rapport très complet du Groupe d'experts de haut niveau (HLPE), avec de solides recommandations, les négociations portant sur la formulation du texte pour le cadre de décision (*Decision Box*) se sont avérées difficiles. Elles ont commencé après la plénière sous la direction du rapporteur de la table ronde. Durant les réunions des Amis du rapporteur, les délégués qui ne parlaient pas l'anglais n'ont pas pu vraiment participer parce qu'il n'y avait pas d'interprétation. Les OSC ont travaillé tard dans la nuit et durant la journée, puis ont constaté que leurs suggestions pour un texte plus solide étaient soit rejetées, soit fortement édulcorées.

Les préoccupations des OSC concernant l'expansion rapide et non contrôlée de l'aquaculture n'ont pas été prises en

À la mémoire de Chandrika Sharma

Ce rapport est dédié à la mémoire de Chandrika Sharma qui a disparu tragiquement à bord du vol MH 370 des Malaysian Airlines, le 8 mars 2014. Chandrika a participé à l'élaboration de ce rapport au titre de l'examen par les pairs. Elle avait envoyé des commentaires très détaillés et constructifs quelques jours seulement avant cette tragédie. Chandrika était une équipière très agréable et positive qui nous manquera énormément. La communauté internationale se souviendra d'elle pour la grande passion qu'elle mettait à défendre les gens de la pêche, particulièrement les femmes, les communautés marginalisées pour plus de justice sociale, pour une réduction des inégalités, pour lutter contre la faim.

Rapport 7 du HLPE - La durabilité de la pêche et de l'aquaculture au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition, avant-propos du Président

Chandrika Sharma a été une personne hautement exemplaire qui nous a montré l'esprit qui doit régner au MSC : un engagement vigoureux dans la lutte des communautés, des mouvements sociaux, avec une capacité évidente à articuler les efforts de la société civile au niveau mondial, notamment dans le cadre du CSA.

Opinion exprimée par le Secrétariat du MSC

compte, pas plus que les recommandations en faveur d'une orientation vers des niveaux trophiques inférieurs pour le développement de l'aquaculture. Le Pérou souhaitait chercher des alternatives en matière d'alimentation aquacole plutôt que de promouvoir d'autres solutions que les farines et huiles de poisson. La Norvège voulait promouvoir un nouveau développement de l'industrie des ingrédients marins pour assurer une pleine utilisation des ressources marines prélevées. L'Union Européenne préconisait le contrôle des maladies, la réduction de l'usage d'antibiotiques dans l'aquaculture, et souhaitait que la durabilité (environnementale) de la pêche et de l'aquaculture soit considérée comme une condition préalable en matière de sécurité alimentaire et de nutrition.

La Norvège disait qu'il fallait sensibiliser davantage les gens concernant la salubrité des aliments, et aussi inciter les femmes enceintes ou allaitantes à consommer du poisson. Il y a eu des discussions considérables sur la question des subventions, sur leur lien avec la surpêche, les surcapacités, la pêche INN (illicite, non déclarée et non réglementée). L'Inde n'aimait pas l'idée d'une suppression de subventions néfastes, et préférait leur réaffectation. Dans le Groupe des OSC, Cairo Laguna du Nicaragua, s'exprimant au nom du WFF, souhaitait que l'interdiction ou la réaffectation des subventions n'ait pas de répercussions fâcheuses sur les pêches artisanales. Le carburant subventionné est en effet un facteur important au Nicaragua.

La délégation argentine voulait inclure une référence aux négociations de l'OMC sur les subventions dans le cadre de l'Agenda de Doha pour le développement. Elle soulignait également que tous les accords commerciaux devraient prévoir un traitement spécial et différencié en faveur des pays en développement, des pays les moins développés.

Les OSC s'efforçaient d'obtenir un renforcement du texte concernant la contribution de la pêche artisanale. L'Europe y était largement favorable, tout comme à une meilleure reconnaissance du rôle des femmes. Sous le chapitre protection sociale et droit du travail, l'Inde, l'Égypte et l'Indonésie estimaient que la formule « ratifier et mettre en œuvre la Convention 188 de l'OIT » était trop

normative, contraignante, que ce n'était pas au CSA d'appeler à la ratification de la C.188.

Concernant la problématique de genre, l'UE a appuyé les OSC pour qu'une priorité élevée soit accordée au soutien aux femmes de la pêche et de l'aquaculture, pour que soient reconnues, défendues et protégées les formes de travail exécutées principalement par les femmes tout au long de la chaîne de valeur. Mais d'autres délégations (États-Unis, Canada notamment) voulaient que seul le travail des femmes dans le secteur de la capture soit reconnu avec une protection sociale à la clé.

Au final, le cadre de décision (*Decision Box*) ne contenait pas des phrases aussi solides et explicites que ne l'auraient souhaité les OSC. Cela a donné au CSA un ensemble de recommandations nuancées mais assez diluées qui, malgré tout, vont plus loin qu'une simple vision productiviste de la pêche et de l'aquaculture. 

Pour plus d'information



www.fao.org/cfs/cfs-home/fr/

Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO

www.csm4cfs.org/Default.asp?l=fr&

Mécanisme de la société civile

www.fao.org/cfs/cfs-home/cfs41/fr/

CSA 41 – Compte-rendu

<http://participationpower.wordpress.com/2014/06/16/understanding-food-security-through-a-gendered-lens/>

Regard de femme sur la sécurité alimentaire

<http://www.sciencedirect.com/science/article/pii/S0959378014001010>

Pêche et justice : droits humains, développement et réforme du secteur de la pêche, Ratna, Asgard et Allison, 2014

Les oubliés du dispositif

Les pêcheurs sud-africains veulent qu'on respecte enfin leurs droits humains face à l'expansion des aires marines protégées

En concordance avec l'attention croissante accordée à l'échelle internationale aux AMP (aires marines protégées), considérées comme l'un des moyens d'atteindre le double objectif de la préservation de l'environnement marin et de la gestion des pêches, l'Afrique du Sud s'est lancée dans une politique nationale d'expansion de ces AMP. On en compte maintenant 24, dont 23 sur la côte et 1 (les îles du Prince Édouard) en haute mer.

Ces 23 AMP représentent en tout 23,17 % du littoral. Sept d'entre elles interdisent toute forme de prélèvement et sont donc classées comme *no-take zones*. L'utilisation extractive de la ressource est autorisée sur l'ensemble du périmètre dans neuf d'entre elles. Dans les sept autres, il y a à la fois des secteurs de pêche interdite et des secteurs de pêche autorisée. Au total, environ 9,25 % de la côte est complètement *no-take*.

En plus de ces AMP officielles, la Direction des pêches a utilisé des outils de planification spatiale maritime pour élaborer toute une série d'autres mesures : fermeture saisonnière pour des espèces particulières, secteurs interdits au chalut, zones expérimentales où la pêche aux petits pélagiques n'est pas autorisée.

L'Afrique du Sud a identifié 18 zones appelées, selon le vocabulaire des décisions de la Convention sur la diversité biologique (CDB) « aires d'importance écologique et biologique (AIEB/EBSA) qui chevauchent la zone économique exclusive (ZEE) et des secteurs situés au-delà de la juridiction nationale, qui incluent aussi des aires proches du littoral pouvant concerner la gouvernance de la pêche artisanale.

Le travail de planification entrepris pour ces zones a utilisé notamment des données socio-économiques concernant l'utilisation extractive par de grosses entreprises de ces secteurs. Mais il n'a pas

été fait usage des savoirs traditionnels ni des informations sociales et culturelles, contrairement aux décisions de la 11ème Conférence des Parties à la CDB de 2012.

Il existe une forte dynamique au sein des milieux de la conservation de l'environnement marin pour accroître la protection officielle par une interdiction totale de la pêche. Dans les Objectifs stratégiques du Département de l'environnement, un pourcentage servant d'indicateur a été fixé. À l'avenir, les performances des hauts fonctionnaires de la Direction des océans et de la conservation de la biodiversité côtière seront définies selon le degré d'expansion du réseau d'AMP.

Sept des vingt-quatre AMP de l'Afrique du Sud interdisent toute forme de prélèvement et sont donc classées comme *no-take zones*.

L'Afrique du Sud est connue pour être un leader mondial en matière de planification systématique de la biodiversité ; elle démontre qu'elle respecte les dispositifs de la planification écologique du Programme de travail de la CDB relatif aux aires protégées (PoWPA). Mais ses systèmes de planification de la biodiversité marine et côtière ne sont pas à la hauteur pour ce qui est de la gouvernance, de la participation, de l'équité, du partage des avantages lorsqu'on regarde la situation du point de vue des communautés de pêche artisanale.

Et la pêche artisanale ?

D'une étude réalisée récemment par l'ICSF (Collectif international d'appui à la pêche artisanale) sur les AMP dans ce pays, il ressort qu'il existe peu de cohérence à

Cet article a été écrit par **Jackie Sunde** (jsunde@telkomsa.net), chercheuse à l'Université de Cape Town, Membre de l'ICSF

travers les sphères du législatif et des politiques en matière de pêche artisanale. Les communautés de pêche artisanale sont loin de tirer profit des AMP : ce sont les oubliées du dispositif. Plus du tiers d'entre elles (environ 56) sont établies à l'intérieur ou à proximité d'une AMP. Leurs droits sont constamment mis à mal, et on cache les répercussions fâcheuses qu'elles subissent du fait de ces AMP.

En 1994, au début de la démocratie, l'Afrique du Sud héritait d'un système complexe de zones protégées et de gouvernance des ressources naturelles établi dans l'esprit de l'apartheid. De nombreuses communautés côtières Noires avaient été chassées de leurs terres situées sur le littoral sous l'effet cumulé de lois raciales et d'initiatives de préservation de l'environnement. Des parcs nationaux et des zones protégées ont ainsi été établies sur leurs territoires ; et dans la plupart de ces secteurs, l'accès aux lieux de pêche traditionnels et à la ressource a été interdit ou fortement réduit.

Cet état de choses était en contradiction avec la nouvelle Constitution, mise en place en 1996, et qui prévoit la protection de la biodiversité et des droits environnementaux des générations actuelles et futures tout en restaurant simultanément la dignité et les droits humains des citoyens, en réparant les injustices du passé.

Plus du tiers des communautés de pêche artisanales (environ 56) sont établies à l'intérieur ou à proximité d'une AMP.

Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement sud-africain a introduit une série de réformes législatives et politiques destinées à corriger ce lourd héritage. Il y a eu des réformes environnementales : Loi de 1998 sur la gestion nationale de l'environnement, loi de 1998 sur les ressources marines vivantes (MLRA) notamment. La MLRA visait à établir un nouveau système de gestion des pêches, à promouvoir l'équité et l'utilisation durable des ressources marines ; son article 43 porte sur la création d'AMP. Il était prévu un dispositif de restitution des terres, y compris sur le littoral. Mais une nouvelle décision

disposait que, en cas de revendication territoriale portant sur une zone protégée, des demandes d'indemnisation légitimes pouvaient être envisagées, et que la communauté concernée n'aurait plus alors le droit de réoccuper ce territoire. Celui-ci et le littoral adjacent garderaient le statut de zone de conservation et l'État établirait avec la communauté un système de cogestion.

Malgré les réformes législatives, les communautés de pêche artisanale vivant à l'intérieur ou à proximité des AMP établies durant la période d'apartheid ont vu très peu d'évolution par rapport à l'accès aux ressources marines de ces zones. Même lorsque, dans le cadre de la Loi de 1994 sur la restitution des terres, elles revendiquaient des droits comme faisant partie d'étendues terrestres adjacentes, la MLRA confirmait et souvent aggravait leur exclusion, leur dépossession.

Le travail de recherche réalisé par l'ICSF fait bien ressortir que l'une des principales difficultés de ces communautés avec les AMP trouve son origine dans l'absence de cohérence entre les différentes Administrations chargées d'appliquer la législation, dans le chevauchement de leurs compétences en matière d'AMP. De 1998 à 2009, c'est le Département des affaires environnementales et du tourisme (DEAT) qui était chargé à la fois de la gestion des pêches et des questions environnementales.

À partir de 2009 et jusqu'en mai 2014, ces deux fonctions ont été séparées et c'est le Département des affaires environnementales réorganisé (DEA) qui a eu la charge de gérer les AMP. Cette responsabilité était directement liée à la MLRA, qui est l'instrument législatif principal utilisé pour l'attribution des droits de pêche, ce qui est maintenant du ressort du Département de l'agriculture, des forêts et des pêches (DAFF).

D'autre part, la gestion pratique des AMP était confiée par le DEA à quatre organismes de conservation différents, certains incluant des autorités provinciales et locales. Ces autorités fondent largement leur politique sur des critères de gestion environnementale, de protection de la biodiversité. Elles ne connaissent guère les politiques internationales ou nationales des pêches qui les obligent à tenir compte précisément des droits et des besoins des communautés de pêche artisanale. Le fait

est que, dans tous ces départements et secteurs, il n'existe pas de mécanisme approprié pour promouvoir et protéger les droits de ces populations de façon explicite, intégrée, globale.

Afin d'assurer une approche plus cohérente de la gouvernance des AMP, une série d'amendements à la MLRA et à la Loi sur la gestion nationale de l'environnement : Aires protégées de 2004 ont été publiés au Journal officiel durant l'année 2014. En matière de planification et de gouvernance des AMP, ils transfèrent clairement les compétences au Ministère des affaires environnementales.

La gestion peut alors être sous-traitée à une structure de protection de la nature appropriée. À la suite de ce changement, les aires protégées terrestres et marines sont gouvernées par la même législation et au sein du même département. On peut espérer que, au Département de l'environnement, cela facilitera une harmonisation entre la direction chargée de la protection du littoral, de la biodiversité et celles qui doivent s'occuper de la bonne réalisation du PoWPA de la CDB. Il en sera d'autant plus nécessaire cependant de veiller à une bonne cohérence entre conservation de la biodiversité, gouvernance des pêches et mise en œuvre au plan international, national et local.

L'étude de l'ICSF fait par ailleurs apparaître une lacune, subtile mais importante, entre la politique théorique et la pratique. C'est sans doute pour cela que les communautés de pêche artisanale restent les oubliées du dispositif. Malgré les mesures prévues pour la restitution des biens dans la Constitution et la Loi sur la restitution des terres (qui ne limite pas la propriété foncière à la terre), les communautés côtières qui vivent à l'intérieur ou à proximité des AMP n'ont pas pu tirer parti du processus de restitution, ni des nouvelles politiques des pêches pour ce qui est de l'accès aux ressources marines. Elles ne sont pas parvenues non plus à faire reconnaître leurs droits coutumiers antérieurs dans les législations relatives à la terre ou à la pêche. Au contraire, et quelle que soit la teneur des Accords transactionnels signés pour mettre fin à leurs revendications territoriales, c'est une démarche autoritaire, étatique, centralisée qui a prévalu, qui a conduit à la publication



Femmes pêchant au filet dans l'AMP de Langebaan. Les 23 AMP sud-africaines représentent en tout 23,17 % du littoral

au Journal officiel d'AMP *no-take* sans consultation préalable des communautés locales. Un certain nombre d'AMP ont par ailleurs établi des zonages restrictifs qui accentuent encore la marginalisation de bon nombre de communautés de pêche, les coupant parfois complètement des ressources marines dont elles dépendaient pour assurer leurs besoins alimentaires essentiels. Cela a déstabilisé leur culture, leurs moyens de subsistance.

Dans la pratique

La nouvelle Politique de la pêche artisanale publiée officiellement en 2012 contient bien un certain nombre de principes intéressants pour la reconnaissance des droits des petits pêcheurs. Mais, à ce jour, ils n'ont pas été mis en pratique. Parmi les communautés qui avaient une revendication territoriale et les communautés de pêche artisanale, très peu sont parvenues à obtenir une participation pleine et entière à la gouvernance de leur aire protégée et des ressources naturelles associées à ces zones. Toutes les AMP sont administrées par l'État.

La Politique relative à la pêche artisanale reconnaît les droits coutumiers dans la mesure où ils sont conformes à la Charte des droits figurant dans la Constitution. Malgré cela, ni la Direction des pêches, ni le Département des affaires environnementales n'ont pris une quelconque mesure pour reconnaître les droits coutumiers communautaires dans les AMP.

L'étude menée par l'ICSF auprès des autorités chargées de la protection de la nature en Afrique du Sud fait apparaître que celles-ci ont en place une politique qui les engage à consulter les parties concernées, à assurer leur participation dans la planification et la gestion des aires protégées, à veiller à l'équité et au partage des avantages.

Les communautés de pêche artisanale établies sur le littoral de ce pays veulent qu'on respecte enfin leurs droits humains.

Il semble pourtant que ces autorités n'ont guère pris de dispositions pour que, dans le concert des diverses parties prenantes, la voix des communautés de pêche artisanale puisse être aussi entendue, avec les besoins particuliers qui sont les leurs. Pour se conformer à la législation, ces autorités sont tenues d'établir un Forum consultatif des parties prenantes vivant dans l'aire protégée ou y faisant usage de ressources pour une participation à sa gestion.

Les petits pêcheurs seront en concurrence avec bien d'autres utilisateurs de la ressource dans ces forums. Il ne faudrait pas que leur voix soit couverte par celle d'acteurs plus puissants : pêche industrielle, associations de pêcheurs plaisanciers, sociétés minières et énergétiques, gros propriétaires fonciers, amateurs de planche à voile, propriétaires de voiliers, et d'autres. Dans ce contexte, on perçoit bien peu la nécessité de leur reconnaître un droit d'accès préférentiel aux ressources marines conformément au Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO et aux récentes Directives de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté. Autre préoccupation, quand il existe un Forum consultatif des parties prenantes dans une AMP, on a tendance à insister de fait sur sa fonction essentiellement consultative.

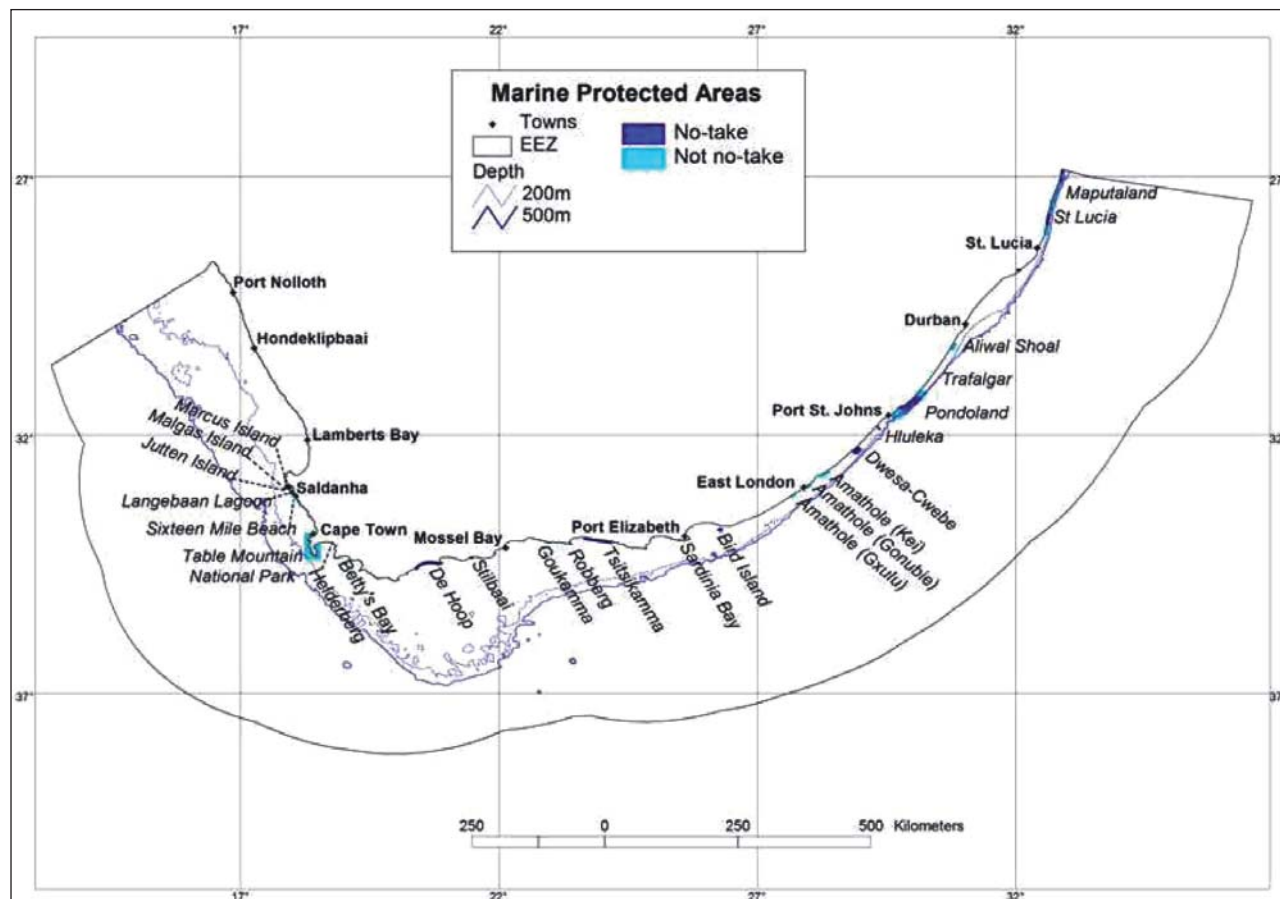
Deux autorités seulement ont tenté de mettre en place un comité de cogestion. À part ça, il n'existe guère d'exemple de codécision, de cogestion. Pour des

utilisateurs de la ressource qui sont, à vrai dire, les propriétaires du littoral, détenteurs de droits coutumiers préexistants, cela est particulièrement déstabilisant.

Certains services chargés de la protection de la nature ont lancé des stratégies de promotion de l'écotourisme, des dispositifs de partage des avantages. Mais ce qui revient aux communautés locales ne compense pas la perte de l'accès aux ressources marines. Et ces populations ont souvent le sentiment d'avoir perdu leur place, leur culture.

Procédures judiciaires

Les communautés de pêche artisanale établies sur le littoral de ce pays veulent qu'on respecte enfin leurs droits humains. Deux d'entre elles ont entamé une action en justice devant la Haute Cour pour que soient respectés dans la pratique leur droit de participer à une consultation et leurs droits coutumiers tout au long de la planification et de la gouvernance des AMP (Gongqose et autres contre le Ministre des pêches et autres, Coastal Links Langebaan contre le Ministre des affaires environnementales et autres). Elles ont invoqué dans leur plaidoyer la Constitution de l'Afrique du Sud, les Directives sur les régimes fonciers et les Directives sur la pêche artisanale. Ces procédures seront suivies de près par les milliers de pêcheurs qui vivent à l'intérieur ou à proximité d'une AMP dans ce pays. Ils espèrent que leurs droits pourront ainsi être reconnus.



L'Afrique du Sud s'est lancée dans une politique nationale d'expansion de ses AMP.
Au total, environ 9,25 % de la côte est complètement *no-take*

Pour plus d'information



www.icsf.net/en/monographs/article/EN/140-marine-protecte.html?limitstart=0

Aires marines protégées et pêche artisanale en Afrique du Sud : participation à la gouvernance, équité, partage des avantages

www.icsf.net/en/samudra/article/FR/62-3778-AFRIQUE-DU-SUD-.html

Vivre de sa terre : droits de pêche, revue SAMUDRA no 62, juillet 2012

On s'engage sur le futur

Élaboration d'une politique nationale pour la mise en œuvre des récentes Directives de la FAO

14

Dans la Préface des Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, on lit ceci : « La pêche à petite échelle et la pêche artisanale, si on prend en compte l'ensemble des activités exercées par des hommes et des femmes tout au long de la filière (avant, pendant et après capture), jouent un rôle important pour la sécurité alimentaire et la nutrition, l'éradication de la pauvreté, le développement équitable et l'utilisation durable des ressources. La pêche artisanale produit des aliments nourrissants pour les marchés locaux,

de 500 000 km² d'espace maritime, devrait pouvoir administrer ses ressources halieutiques dans une perspective à long terme, et dans le respect des droits humains et des aspirations des milliers de familles qui dépendent de la mer pour leur bien-être. Tout cela est très bien en théorie mais difficile à mettre en pratique à cause du contexte : conflits de pêche, mauvaise réputation d'institutions publiques qui ont servi de puissants intérêts politiques et économiques par le passé. Telle était la situation que j'ai trouvée en m'asseyant pour la première fois dans mon bureau de directeur général de l'organisme chargé de la pêche.

Cette année, INCOPESCA va fêter ses vingt ans d'existence. Les administrations précédentes avaient manifesté peu d'intérêt pour répondre aux besoins des plus vulnérables, des plus démunis. À partir de maintenant, en ce moment historique, il est fondamental que les politiques publiques favorisent le développement de conditions d'existence décentes et du bien-être pour les populations côtières, les gens de mer.

Ces Directives sur la pêche artisanale sont une chose qui est proche des pêcheurs artisans.

nationaux et internationaux et elle est génératrice de revenus dans l'économie locale et nationale ».

J'ai appris à connaître les communautés de pêche de l'intérieur. Mon travail pastoral en tant que prêtre catholique a commencé au cœur des populations de pêcheurs artisans sur la côte Pacifique de mon pays.

Quand le Président de la République du Costa Rica m'a demandé de travailler pour le Gouvernement et de prendre le poste de directeur général d'INCOPESCA (l'institut national qui administre les pêches de mon pays), j'ai réfléchi à cette expérience et à l'occasion qui m'était offerte d'apporter plus de justice et d'équité dans les pêcheries de cette petite nation d'Amérique centrale.

Un pays comme le Costa Rica, qui possède deux façades maritimes et plus

Un instrument international

À mon arrivée à INCOPESCA, il y avait à ma disposition un instrument international important, élaboré sous les auspices de la FAO. On pouvait s'appuyer sur cet outil pour définir une vision des choses, pour soutenir le secteur de la pêche artisanale du pays, travailler avec les pêcheurs.

Ces Directives sur la pêche artisanale sont une chose qui est proche des pêcheurs artisans. Ils ont participé à leur élaboration et, grâce à l'appui d'organismes internationaux, régionaux et nationaux, ils ont pu s'impliquer dans un processus participatif pour débattre des principales préoccupations de ce secteur. Un mois tout juste après le 8 mai (date à laquelle a été installé le nouveau

*Cet article a été écrit par **Gustavo Meneses Castro** (padretavo@gmail.com), Directeur général de l'Institut national de la pêche et de l'aquaculture (INCOPESCA), Gouvernement du Costa Rica*

gouvernement), j'ai participé, auprès des autres représentants des pays membres de la FAO, à l'adoption de ces Directives.

Mon expérience me dit que cet instrument répond à quatre exigences importantes qui lui donnent une valeur énorme pour une gestion juste et équitable des pêcheries en Amérique latine.

Les Directives sur la pêche artisanale ont été élaborées via une procédure de construction et non pas sur un bureau. Pour ce qui est de l'Amérique centrale, il y a eu quatre ateliers nationaux (Nicaragua, Honduras, Costa Rica, Salvador), plus un atelier régional auquel ont participé tous les pays de l'isthme. Ce fut l'occasion de débattre de ce document, et c'est ainsi que les Directives incluent aussi la vision et les besoins particuliers du secteur artisanal dans cette partie du monde.

Une reconnaissance spécifique a été accordée à un secteur appauvri qui a été négligé et qui concentre la pauvreté. Les Directives reconnaissent la nécessité de tenir compte de la dette historique que nous avons contractée à l'égard de ce secteur. Dans le cas du Costa Rica, il est évident qu'il y a une concentration de la pauvreté dans les zones côtières, ce qui s'explique en grande partie par l'absence de zonage et de politiques de gestion, par le chevauchement de compétences

institutionnelles qui génèrent désordre et chaos.

Les Directives incorporent une vision du futur qui tient compte des femmes et des jeunes, qui leur permettra d'accéder à une meilleure qualité de vie, à plus de bien-être. En Amérique centrale, il faut constater que la pêche artisanale constitue une filière qui génère des activités avant et après capture auxquelles des femmes et des hommes de tous âges participent. Dans bon nombre de nos régions côtières, la pêche représente la seule source d'emplois pour cette partie importante de la population.

Il faut sans tarder passer à la mise en œuvre pour maintenir une production plus durable. Durant le processus d'élaboration des Directives, il y avait eu des discussions sur les stratégies à adopter pour passer des bonnes intentions à la pratique. Au Costa Rica, une analyse a été entreprise, qui nous a permis de définir un certain nombre de facteurs déterminants en vue d'une pêche artisanale durable, capable d'apporter plus qu'un simple bien-être économique. Les gens auraient ainsi une identité, une culture, la sécurité alimentaire, des possibilités pour un travail décent et satisfaisant.

Tandis que je fournis l'impulsion dans le secteur de la pêche, le Costa

INCOFESCA



Lors des quatre ateliers organisés en Amérique centrale, il avait aussi été question de stratégies pour la concrétisation des Directives sur la pêche artisanale

Déclaration de l'OSPESCA concernant l'adoption des Directives sur la pêche artisanale

Mesdames et Messieurs,

Le Costa Rica, membre de l'Organisation du secteur des pêches et de l'aquaculture de l'Isthme centraméricain (OSPESCA), a accueilli la consultation relative aux Directives sur la pêche artisanale élaborées sous les auspices de la FAO, et qui réunissait des pays d'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes. Nous croyons donc fermement aux avantages sociaux et économiques de ce secteur d'activité. De ce fait, et parce qu'en Amérique centrale il s'agit essentiellement de petite pêche, nous avons intérêt à lui accorder une attention particulière. Nos organisations nationales de pêcheurs et la Confédération des pêcheurs artisans d'Amérique centrale ont été très actives aux différents stades de la genèse des Directives.

L'autre point positif pour l'Amérique centrale c'est d'arriver en ce moment même avec des positions intersectorielles communes. C'est-à-dire que à la fois les représentants de la société civile pour la pêche artisanale et les gouvernements sont d'accord avec le contenu et espèrent que la présente réunion du Comité des pêches approuvera le projet de Directives, trouvera une solution pour les quelques aspects qui restent à résoudre.

Pour ce qui est de l'Amérique centrale, les responsables des pêches estiment que le cadre de gouvernance proposé par les Directives pourrait être considéré comme un accord contraignant. On espère pouvoir concrétiser cela au cours de l'année. Dans les pays OSPESCA, les Directives auront donc un caractère obligatoire.

Nous savons qu'il est important pour les pêcheurs et les États de disposer de Directives pouvant constituer un cadre solide pour une gestion durable des pêches artisanales. J'incite toutes les délégations à faire ce qu'il faut pour surmonter leurs différends, pour qu'aujourd'hui soient adoptées les Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

Déclaration faite par Gustavo Meneses Castro, Directeur général de l'Institut national de la pêche et de l'aquaculture du Costa Rica, COFI 31, Rome, 10 juin 2014

Rica relèvera le défi et élaborera une politique nationale pour la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale. Ce processus devra revêtir au moins les caractéristiques suivantes :

1. Une approche qui ne se limite pas à INCOPECA, qui implique une collaboration institutionnelle au plus haut niveau politique. Nous avons impulsé à partir d'INCOPECA un processus dans lequel nous avons été accompagnés par le Bureau du Président de la République pour positionner la pêche comme un secteur tout à fait important de par sa contribution à l'économie nationale. Nous travaillons maintenant étroitement avec des ministères importants : Développement humain et Bien-être social, Travaux publics et Transports, Santé et Agriculture notamment.
2. Il importe d'organiser un dialogue national incluant tous les acteurs et secteurs intéressés par la durabilité de nos mers. Nous avons lancé un processus de gestion qui traite aussi des éléments les plus humains des divers segments de la pêche, en recherchant un consensus dans le respect des valeurs et principes pour que cela profite à tout le pays et permette d'assurer pour l'avenir une bonne responsabilité sociale et environnementale.
3. L'appui du gouvernement qui, reconnaissant tout l'intérêt du secteur artisanal, est disposé à établir une politique d'aide publique visant à renforcer son organisation et ses capacités. Je me suis engagé à faire en sorte que les Directives sur la pêche artisanale soient incluses dans le Plan de développement national 2015-2018.
4. Un engagement des communautés côtières en faveur de l'environnement et de la résilience sociale pour assurer un développement du littoral et de la mer qui soit d'essence locale et harmonieux. Sans cette implication de la société civile, l'État ne parviendrait pas à aller de l'avant sur bon nombre d'aspects qui conditionnent

l'espoir d'une vie meilleure pour ces populations.

Le gouvernement a fixé trois axes de travail très clairs, qui sont tout à fait conformes à la philosophie des Directives sur la pêche artisanale :

- Lutter contre la corruption, renforcer la transparence et l'efficacité dans les services de l'État,
- Dynamiser la croissance économique dans le pays, créer davantage d'emplois, de meilleurs emplois,
- Réduire la pauvreté, éradiquer l'extrême pauvreté.

J'ai demandé à l'INCOPECA de faire en sorte que les Directives constituent l'un des principaux volets politiques de ce gouvernement en matière de pêche. Ce message a été entendu et soutenu par le Bureau du Président de la République. Ce qui est proposé exige un effort majeur car tout cela doit faire partie de la gestion des activités de pêche dans nos espaces océaniques.

Nous espérons que le Plan de développement national, qui est déjà en place, enverra au début de 2015 un message clair concernant les priorités d'INCOPECA et de cette Administration pour reconnaître la contribution et la valeur productive de ce secteur, pour réparer les omissions du passé et regarder en face les difficultés de l'avenir. Quatre ans ce n'est pas long pour parvenir aux changements qui s'imposent. Il y a urgence, compte tenu de ce que nous savons sur les évolutions majeures du climat, des températures et du niveau de la mer : toutes choses qui toucheront directement les populations côtières. La mise en œuvre des Directives permettra de traiter la question de l'adaptation au changement climatique, pour préserver la sécurité alimentaire que la mer et sa culture nous donnent.

Nous aimerions que l'exemple fourni par le Costa Rica pousse d'autres pays de la région à se lancer dans la concrétisation de ces Directives de manière responsable. Il s'agit là de choses importantes !



Source : http://www.lib.utexas.edu/maps/americas/costa_pol87.jpg

Pour plus d'information



www.incopesc.go.cr

Institut costaricain des pêches et de l'aquaculture, INCOPECA

www.fao.org/fishery/facp/CRI/es

Profil de la pêche par pays – Costa Rica

Une plateforme importante

L'Initiative pour un océan durable de la CDB contribuera à améliorer la santé et la résilience de ces espaces à long terme

L'Initiative pour un Océan durable (IOD/SOI) est née en marge de la 10^{ème} réunion de la Conférence des Parties (COP 10) à la Convention sur la diversité biologique (CDB) en 2010. Elle a pour but de construire des partenariats pour accroître les capacités en vue d'atteindre les Objectifs d'Aichi en matière de biodiversité marine et côtière.

La réunion du Partenariat mondial sur l'Initiative Océans durables s'est tenue les 3 et 4 octobre 2014 à Séoul, République de Corée. Elle était organisée par l'Institut maritime de Corée et le Secrétariat de la CDB, et accueillie et sponsorisée par le Ministère de l'Océan et des pêches de la République de Corée.

L'IOD, dont le Secrétariat de la CDB assure la coordination, cherche à répondre à ce besoin en fournissant un cadre stratégique global, ce qui devrait donc permettre de progresser pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine et côtière. Cette initiative s'appuie sur les efforts, ressources et expériences en cours, de façon intégrée, holistique. Elle tient compte des leçons apprises, des connaissances acquises. Elle facilite la coordination entre secteurs et parties prenantes à divers niveaux afin de répondre aux priorités régionales et nationales pour l'amélioration des capacités.

L'atout majeur de l'IOD est sa large palette de partenaires. Il y a là des organismes, des programmes, des projets mondiaux, régionaux ou locaux qui partagent sa vision et contribuent de diverses manières à sa mission.

Il y a dans l'IOD des organismes, des programmes, des projets mondiaux, régionaux ou locaux qui partagent sa vision et contribuent de diverses manières à sa mission.

Réunion du Partenariat mondial

Sa réunion du Partenariat mondial a rassemblé un certain nombre d'experts pour qu'ils partagent leurs points de vue sur les principaux besoins des différentes régions en matière d'amélioration des compétences, pour qu'ils élaborent un programme d'action, que l'IOD réponde au mieux aux besoins via des activités bien ciblées.

Il y a été question des difficultés, des obstacles sur le chemin d'une gestion durable de la biodiversité marine, de ce qui manque dans diverses régions (accès aux données, compétences techniques pour leur utilisation à des fins de gestion, conseils et avis sur les outils et approches utiles pour une meilleure gestion), des efforts en cours à divers niveaux pour l'amélioration des capacités, des opportunités pour répondre à ces besoins en se basant sur des initiatives et ressources existantes via des partenariats, des échanges et des dialogues.

Avec la Réunion de haut niveau de l'Initiative pour un Océan Durable (IOD) qui a eu lieu le 16 octobre à Pyeongchang, République de Corée, dans le cadre d'une session parallèle du Segment de haut niveau de la COP 12, il y a eu une évolution importante de ce projet. Un plan d'action a été défini pour concrétiser sa vision et réunir les soutiens politiques indispensables pour traiter les principales lacunes en matière de capacité et tendre ainsi vers les Objectifs d'Aichi.

Adoptés par la COP de la CDB en 2010, ceux-ci constituent un cadre d'action ambitieux visant à inverser la tendance mondiale en matière de perte de biodiversité, notamment dans l'environnement marin et côtier. Pour parvenir à ces fins, il est urgent d'améliorer les capacités des pays, d'améliorer la mise en œuvre sur le terrain.

*Cet article a été écrit par le **Secrétariat de la CDB** et **Marjo Vierros** (vierros@unu.edu), Université des Nations Unies*

La réunion a commencé par une série d'exposés pour présenter la situation, puis il y a eu des discussions générales centrées sur les expériences et opportunités de diverses régions. Les participants ont dit qu'il importait de bien comprendre et apprécier le grand nombre de services écosystémiques générés par la biodiversité marine, de bien les faire ressortir pour montrer aux gens la valeur de la biodiversité. On a aussi souligné l'intérêt des services écosystémiques culturels et traditionnels, et aussi la nécessité d'impliquer les peuples autochtones et les communautés locales.

Les participants ont ensuite passé en revue les principaux éléments d'un plan d'action pour la concrétisation de l'Initiative pour un Océan durable sur la période 2015 à 2020. Les débats ont porté sur des thématiques diverses : amélioration de la coordination et des synergies au plan mondial, renforcement des capacités dans une approche régionale, facilitation de la mise en œuvre régionale et nationale, partage de l'information, apprentissage mutuel... Sur ces thèmes, les participants ont discuté des moyens pratiques pour bien cibler les activités de l'Initiative, pour s'appuyer sur les ressources existantes et les efforts de développement des compétences afin d'améliorer l'impact sur le terrain.

Les discussions sur le plan d'action ont insisté sur la nécessité de collaborer avec les initiatives existantes et de tirer avantage des réseaux en place. Il faudra créer des synergies au niveau mondial et régional pour prendre appui sur les réalisations et éviter une duplication inutile des efforts. Il faudra aussi renforcer et rapprocher les efforts régionaux, soutenir les mises en œuvre locales.

Le partage de l'information, notamment via des plateformes en ligne, était considéré comme un élément essentiel du processus d'amélioration des échanges et de suivi des progrès réalisés. La durabilité sur le long terme des efforts de renforcement des capacités de l'IOD a aussi fait l'objet d'un débat. Il a notamment été suggéré d'incorporer ces efforts dans les centres régionaux de formation, les universités et autres programmes d'enseignement supérieur.

À travers ces discussions, les participants ont finalisé le Plan d'action de

l'IOD pour la période 2015-2020. Jusqu'en 2020 donc, il servira de feuille de route stratégique pour des activités centrées principalement sur les éléments suivants :

- Réunions du Partenariat mondial de l'OID,
- Ateliers régionaux et Programme d'échanges et de formation,
- Facilitation de la mise en œuvre sur le terrain via formations et échanges dans le cadre national,
- Établir des contacts avec les leaders locaux concernés – Forum de leaders locaux,
- Partage de l'information et coordination via Internet,
- Formation de formateurs par l'IOD.

La réunion de haut niveau de l'IOD a constitué un forum important pour sa centaine de participants : responsables politiques, représentants de haut niveau d'organisations internationales et régionales, d'universités et autres établissements scientifiques, de groupements de la société civile. Ils ont pu ainsi discuter des progrès réalisés, des difficultés rencontrées, des efforts à accomplir pour atteindre les Objectifs d'Aichi, de la façon de faire de l'IOD une plateforme qui contribue à faciliter la mise en œuvre, à consolider la ressource, à créer des synergies propices à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité marine. La réunion a porté tout particulièrement sur la recherche d'engagements politiques et d'une

INSTITUT MARITIME, CORÉE



À la réunion de Haut niveau de l'IOD : Naoko Ishii (directrice générale et présidente du FEM), Ji Hyun Lee (chargée des affaires environnementales au Secrétariat de la CDB), Bráulio Dias (secrétaire exécutif, CBD), Ju-Young Lee (ministre de l'océan et des pêches, République de Corée)

Les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité Biodiversité marine et côtière

Tous les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité concernent d'une façon ou d'une autre la biodiversité marine et côtière. Mais les objectifs suivants sont particulièrement pertinents pour le travail de l'IOD :

Objectif 6 : D'ici à 2020, tous les stocks de poissons et d'invertébrés et plantes aquatiques sont gérés et récoltés d'une manière durable, légale et en appliquant des approches fondées sur les écosystèmes, de telle sorte que la surpêche soit évitée, que des plans et des mesures de récupération soient en place pour toutes les espèces épuisées, que les pêcheries n'aient pas d'impacts négatifs marqués sur les espèces menacées et les écosystèmes vulnérables, et que l'impact de la pêche sur les stocks, les espèces et les écosystèmes reste dans des limites écologiques sûres.

Objectif 10 : D'ici à 2015, les nombreuses pressions anthropiques exercées sur les récifs coralliens et les autres écosystèmes vulnérables marins et côtiers affectés par les changements climatiques ou l'acidification des océans sont réduites au minimum, afin de préserver leur intégrité et leur fonctionnement.

Objectif 11 : D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.

coopération scientifique et technique afin d'accélérer les efforts entrepris actuellement par les pays pour parvenir aux objectifs fixés.

La réunion était présidée par le Ministère de l'Océan et des pêches de la République de Corée, et a également été marquée par les déclarations d'un certain nombre de leaders mondiaux. Il y a eu une table ronde ministérielle à laquelle participaient ministres ou ministres adjoints des pays suivants : Brésil, Cambodge, Costa Rica, Union Européenne, Allemagne, Afrique du Sud. Le Plan d'action 2015-2020 de l'IOD a été présenté, et les participants de haut niveau ont fait état de leur engagement politique, certains pays annonçant des contributions financières ou en nature pour la réalisation de ce Plan d'action.

À travers les déclarations et discussions, les participants ont identifié les principaux problèmes qui font obstacle aux Objectifs d'Aichi : la vulnérabilité des populations côtières, la faiblesse des ressources disponibles dans bon nombre de pays et communautés, la pauvreté, le manque de moyens humains et financiers, l'insuffisance de la coordination et de la coopération entre agences, la fragilité écologique des îles et des zones côtières.

Les participants ont reconnu le bien-fondé de l'IOD, l'importance de son rôle en

matière de renforcement des capacités ; et ils ont accueilli favorablement son Plan d'action 2015-2020 qui contribuera grandement à soutenir les efforts mondiaux, régionaux et nationaux en vue d'atteindre les Objectifs d'Aichi. Ils ont estimé que, grâce à la diversité de ses collaborateurs, l'IOD agit à un moment opportun et dans une position favorable pour proposer des actions de renforcement des compétences de façon intégrée, holistique afin de répondre à des priorités régionales et nationales bien identifiées. Ils ont déclaré que l'IOD a un rôle particulier à jouer pour épauler les pays sur la voie des Objectifs d'Aichi.

L'IOD a fait du chemin depuis son lancement en 2010 ; elle a déjà proposé des occasions de formation qui ont réussi. Grâce à l'appui des partenaires actuels et à ceux qui vont venir, elle pourra devenir un dispositif important qui contribuera utilement à l'amélioration de la santé et de la résilience des océans sur le long terme. 3

Pour plus d'information



www.cbd.int/doc/meetings/mar/soiom-2014-02/official/soiom-2014-02-actionplan-en.pdf
Plan d'action de l'IOD 2015-2020

Pour ses droits et sa dignité !

Consensus à la 6ème AG du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP) à Cape Town, Afrique du Sud, septembre 2014

Le 1er septembre 2014 s'ouvrait à Cape Town, Afrique du Sud, la 6ème Assemblée générale du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP). Malgré des problèmes de visa et les mesures de quarantaine mises en place à cause du virus Ebola, les délégués venus d'une trentaine de pays, de toutes les parties du monde, entraient pour une semaine dans leur conférence qui se tient tous les trois ans. Il y avait là aussi des responsables politiques, des chercheurs et les médias.

L'excitation était perceptible chez les délégués suite à l'adoption récente, dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), des *Directives d'application volontaire visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*. Cette sixième Assemblée revêtait une importance particulière pour le WFFP et son orientation future.

L'assemblée de Cape Town était accueillie par le Masifundise Development Trust et Coastal Links. Grâce au travail inlassable des membres sud-africains du WFFP, les participants étaient arrivés à bon port, et on allait bien s'occuper d'eux pendant tout cette semaine. L'hospitalité locale était évidente dès le début de la conférence.

Après une superbe exécution de l'hymne national (*Nkosi Sikelel' iAfrika*), les délégués ont écouté le chant de lutte de Coastal Links qui allait dynamiser la réunion avec son appel explicite à se battre pour les droits humains des pêcheurs artisans à travers le monde. Écrit et exécuté par des membres de Coastal Links, *Sondela* clame le droit à la dignité des petits pêcheurs, qu'il faut leur restituer en leur rendant leurs territoires, l'accès aux lieux de pêche pour qu'ils puissent continuer à vivre. On ne pouvait mieux résumer le fond du problème.

Dans la salle de conférence remplie par la centaine de représentants de petits pêcheurs qui s'apprentent à débattre des luttes à venir, le discours d'ouverture est prononcé par Seth Macinko, maître de conférences à l'Université de Rhode Island. Il présente brièvement le mode opératoire de ceux qui tentent de dépouiller les petits pêcheurs de leurs droits humains, en se fondant essentiellement sur des systèmes de privatisation.

...les délégués venus d'une trentaine de pays, de toutes les parties du monde, entraient pour une semaine dans leur conférence...

Détournement de vocabulaire

Avec ses mises en garde concernant de puissants organismes comme la Banque mondiale qui adoptent, pour parvenir à leurs fins, le vocabulaire des droits humains auquel fait référence le WFFP, il capte immédiatement l'attention de la salle.

Il fait l'éloge des pêcheurs pour le combat qu'ils mènent tout en les mettant en garde. Maintenant leur voix se fait certes entendre jusque dans la salle du conseil d'administration de fondations philanthropiques et au sein de structures onusiennes. Mais leur combat doit prendre une nouvelle forme : rappeler à ces puissants organismes qui captent le langage des pêcheurs leurs propres paroles pour les inciter à tenir leurs promesses. Ce message a été reçu dans un silence synonyme de détermination.

Les Assemblées générales du WFFP sont faites pour aller de l'avant dans la lutte. La sixième prend le temps de se retourner pour honorer la mémoire d'un des combattants disparus, Thomas Kocherry.

Cet article a été écrit par **Ross Watson** (r.watson-08@alumni.lboro.ac.uk), stagiaire au Masifundise Development Trust, et **Naseegh Jaffer** (naseegh@masifundise.org.za), Secrétaire général du WFFP

NOSIPHO SINGISWA



À Cape Town, Afrique du Sud, le Masifundise Development Trust et Coastal Links accueillent la 6^{ème} Assemblée générale du WFFP

certainement pas minimiser l'intérêt des retours d'information concernant diverses réunions sur la souveraineté alimentaire, la gestion et la conservation de la ressource. Mais le thème le plus important c'est assurément les Directives sur la pêche artisanale qui viennent d'être adoptées récemment au Comité des pêches (COFI) de la FAO à Rome.

À mesure que la conférence progresse, les débats se concentrent sur la privatisation de la terre, des pêcheries, de la dépossession des populations de pêcheurs, des menaces identifiées par les pêcheurs partout dans le monde. Tout cela est maintes fois mis en évidence, à chaque fois qu'un membre du WFFP intervient pour parler de ses problèmes. Chaque contexte est sans doute particulier, mais la privatisation de la mer, avec la perte de l'accès à la ressource qui s'ensuit du fait du basculement des législations et des politiques, est un aspect que personne ne peut ignorer.

L'accaparement des océans

Ce débat s'intensifie lorsque Mads Barbesgaard, président de Afrika Kontakt, est invité à présenter le problème de l'accaparement des océans. Fruit d'une collaboration entre le Programme Justice agraire du Transnational Institute (TNI), le Masifundise Development Trust, l'Afrika Kontakt et le WFFP, *L'accaparement mondial des mers* est un livret qui explique bien le sujet et les conséquences que cela peut avoir sur les petits pêcheurs. Il contient des témoignages émanant de membres du WFFP (dont bon nombre présents sur place) et exposant comment ce processus a déstabilisé leurs moyens d'existence. Il apparaît clairement qu'il s'agit là d'une question de vie ou de mort pour les familles de pêcheurs artisans à travers le monde.

Elle trouve un écho le jour suivant dans l'intervention du cinquième Secrétaire général du WFFP, Mohammad Ali Shah. En termes percutants, il fait passer le message suivant à tous les membres du WFFP : plus que jamais le mouvement doit faire preuve de solidarité et d'unité pour parvenir à ses objectifs, obtenir des avancées dans sa lutte pour les droits des pêcheurs à travers le monde.

Tout au long de la semaine, les travaux de l'Assemblée permettent un renforcement de l'unité mondiale des pêcheurs ; et les

C'était un pionnier du mouvement, un prêtre, un militant endurci originaire du Kerala en Inde. Il est décédé le 2 mai 2014. Dans son discours inaugural en tant que président élu du Forum national des pêcheurs indiens (NFF) en 1987, il fustige le système capitaliste et déclare que « toutes ces entreprises multinationales, tous ces profiteurs cupides doivent rester à la porte...si nous voulons un avenir meilleur ». Thomas a mis en avant ce combat contre le néolibéralisme jusqu'à ses derniers jours. En son honneur, un grand cierge est allumé devant les participants assemblés et ceux qui ont bien connu Thomas et ses batailles pour les pêcheurs font part de leurs souvenirs, expriment leurs condoléances.

L'assemblée reconnaît aussi la contribution vitale que Chandrika Sharma, du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF), a apportée à la lutte pour les droits et la dignité des gens de la pêche à travers le monde. Elle était sur le vol MH 370 des Malaysian Airlines qui a disparu en mars dernier. Les participants ont gardé un moment de silence pour lui rendre hommage, rendre hommage aux efforts déterminants qu'elle a déployés en faveur des gens de la pêche artisanale, pour lesquels elle peut être comme une héroïne internationale.

On passe à la présentation du rapport d'activités du Comité de coordination du WFFP dans le contexte mondial (un exercice important dans toutes les Assemblées précédentes). Il ne faut

connaissances ainsi accumulées et les positions divergentes exprimées sont mises à profit afin de dégager, sur la base du consensus, des plans d'action pour le temps qui vient. Les ateliers traitent de thèmes divers : comment tirer parti au mieux des Directives sur la pêche artisanale, comment renforcer le réseau de communication du WFFP, etc. Les résultats sont restitués à l'Assemblée pour que la clairvoyance collective du mouvement se traduise en actions concrètes.

Nicole Franz du Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO fait ensuite un exposé relatif aux Directives sur la pêche artisanale. Elle commence par exposer tout l'intérêt qu'elles présentent pour aider les pêcheurs et leurs communautés à participer aux processus décisionnels, ce dont se réjouissent les pêcheurs présents.

Elle continue en soulignant l'engagement de la FAO dans leur mise en œuvre, sous forme notamment du lobbying, du plaidoyer en faveur de l'inclusion des pêches artisanales et d'une facilitation de la collaboration avec d'autres instruments internationaux : Directives relatives aux régimes fonciers, Directives sur le droit à l'alimentation...

L'élément principal de l'intervention de Nicole Franz est la description du Programme mondial d'assistance, auquel le COFI s'est déclaré favorable et qui devrait suivre les principaux axes de travail suivants : sensibilisation, renforcement de l'interface entre la science et les politiques, autonomisation des parties intéressées, collaboration, gestion de programmes.

Le dernier jour, le Ministre national des pêches, lors de son allocation de clôture officielle, est fier d'annoncer que le Gouvernement sud-africain soutient les Directives sur la pêche artisanale adoptées par le COFI et qu'il les mettra en œuvre. Cela déclenche des applaudissements nourris dans l'assistance.

Durant la séance de clôture, l'Assemblée présente un certain nombre de décisions émanant des divers débats. Les deux principaux thèmes retenus portent sur l'utilisation des Directives pour faire respecter les droits humains et les droits d'accès des gens de la pêche et sur la lutte contre l'accaparement des océans. Dans la liste des décisions prises, on relève un engagement sur les points suivants :

- Renforcement de la coopération entre le WFFP et la FAO via l'implication d'organisations de la société civile (WFFP, WFF, ICSF, IPC/CIP...) dans la mise en œuvre des Directives,
- Utilisation des Directives comme moyen d'acquisition de connaissances, de compétences, de mobilisation, et aussi coordination d'une campagne du WFFP à l'adresse des Gouvernements à l'occasion de la Journée mondiale des pêcheurs,
- Renforcement à tous des niveaux des capacités et informations utiles au sein du WFFP pour bien comprendre les processus politiques et les motivations de l'accaparement des océans, pour résister à cette grave menace qui pèse sur les communautés de pêche et notre commune nature.

L'Assemblée de Cape Town prend aussi diverses autres décisions concernant des actions à mener au niveau national ou continental : formation d'alliances transectorielles, campagnes d'opinion, sensibilisation à la question des peuples

L'élément principal de l'intervention de Nicole Franz est la description du Programme mondial d'assistance...

autochtones, information, amélioration des capacités...

Élection par consensus

L'Assemblée générale du WFFP se termine généralement par l'élection consensuelle du nouveau Comité de coordination.

- Coordinateurs : Nadine Orchid (Caraïbes) et Mohammad Ali Shah (Pakistan)
- Secrétaire général : Naseegh Jaffer (Afrique du Sud)
- Trésorière : Maria del Mar Pombal Junc (Espagne)

Invités spéciaux :

- Jorge Varela Marques (Honduras) et Herman Kumara (Sri Lanka)
- Afrique : Sid'Ahmed Abeid (Mauritanie) et Christiana Louwa (Kenya)
- Amérique : Moises Osovto (Honduras) et Sherry Pictou (Canada)

NOSIPHO SINGISWA



L'Assemblée de Cape Town a pris aussi diverses autres décisions concernant des actions à mener au niveau national ou continental : formation d'alliances transectorielles, campagnes d'opinion...

24

- Asie : Sylvia Malari (Philippines) et Manickam Ilango (Inde)
- Europe : Natalia Laino Lojo (Espagne) et Jean-Claude Yoyotte (Guadeloupe)

La 6ème Assemblée générale du WFFP a été marquée par la décision de combattre la suppression des droits d'accès des petits pêcheurs et par la démonstration qu'un groupe de gens aussi large et divers peut se réunir, trouver un consensus sur les décisions à prendre pour œuvrer à des objectifs communs qui devraient améliorer le bien-être de la planète et celui des pêcheurs, tout en se familiarisant avec le contexte culturel unique de l'Afrique du Sud.

Il revient maintenant au nouveau Comité de coordination de donner suite aux décisions prises pendant les trois prochaines années. Masifundise lui apportera son appui en tant que siège du nouveau Secrétariat.

Pour plus d'information



worldfishers.org

Forum mondial des populations de pêcheurs

worldfishers.org/general-assemblies/

Exposés

En eaux troubles

Il faut évidemment plus de transparence, plus de démocratie pour sortir de la tromperie des « partenariats »

Le manque de transparence et d'efficacité de l'aide au développement est devenu un sujet de préoccupation chez les pêcheurs artisans d'Afrique de l'Ouest et en d'autres parties du monde. Quelles sont les sommes dépensées dans tel ou tel pays, par qui, dans quel but, et quelles en sont les répercussions sur la pêche artisanale ? Cet intérêt pour le sujet est aussi justifié par l'annonce régulière de nouveaux projets à grande échelle citant souvent comme bénéficiaires les petits pêcheurs.

Ainsi, la Banque mondiale a récemment lancé son Partenariat mondial pour les océans (PMO). Les premiers communiqués de presse laissaient entendre que ce PMO, grâce aux contributions des gouvernements et du secteur privé, allait réunir 1,5 milliard de dollars sur cinq ans pour aider à financer des projets pour la pêche et autres choses dans le milieu marin. C'est l'un des nombreux exemples où, en ces temps d'austérité budgétaire, des investissements privés viennent abonder l'aide publique sous forme de « mélanges ».

L'aide est assurément un facteur important pour façonner la gestion et la réforme des pêches. Beaucoup de donateurs affirment que leurs projets d'aide ont des effets bénéfiques pour les petits pêcheurs, la sécurité alimentaire et la durabilité des pêcheries. Et pourtant les quelques travaux de recherche indépendante qui ont été réalisés sur le sujet viennent contredire ces auto-évaluations bien optimistes. En 2010, la Banque mondiale (le plus grand donateur pour la pêche en Afrique) a publié une étude qui décrit les répercussions de l'aide au secteur de la pêche dans cette région comme particulièrement calamiteuses, et qui a incité la Banque mondiale à opter pour une autre solution : l'approche fondée sur la richesse.

D'autres études ont mis en évidence que les gouvernements de pays de pêche

lointaine (Japon, Espagne, Chine, Russie, Union Européenne) ont tous fait un usage stratégique de leur aide pour servir les intérêts de leurs entreprises, notamment en posant comme condition préalable au versement de l'aide l'octroi de droits de pêche. Le financement de réformes de la gouvernance en vue de soutenir la pêche artisanale (cogestion communautaire, par exemple) a donné lieu à des résultats très variables ; cela n'a pas toujours été dans l'intérêt des pêcheurs eux-mêmes. Il y a par ailleurs le fait que cette aide peut avoir un effet corrupteur concernant le comportement des gouvernants et de la société civile, en protégeant des services insuffisamment performants des critiques

L'aide est assurément un facteur important pour façonner la gestion et la réforme des pêches.

extérieures et en favorisant ce qu'on appelle souvent « la culture du per diem », qui constitue un obstacle important pour les mouvements de base et la participation citoyenne dans les pays dépendants de l'aide.

Le présent article porte moins sur l'impact de l'aide (qui n'est pas forcément mauvais, comme certains l'affirment) que sur la façon dont elle se fait. L'un des principaux reproches exprimés par les pêcheurs artisans dans certaines de leurs organisations est qu'ils ne sont pas convenablement informés et consultés concernant les projets de pêche dans leur pays, même quand ils sont supposés en être les bénéficiaires.

Responsabilisation

Des débats essentiels ont lieu sur la finalité et le cadre idéologique de l'aide. Mais

*Cet article a été écrit par **André Standing** (andre.standing@transparentsea.co) de Transparent Sea*

il faudrait aussi que le souci d'une plus grande responsabilisation (*accountability*) trouve sa place dans les efforts internationaux portant sur les réformes à faire pour assurer des pêcheries durables et équitables.

La Coalition pour des accords de pêche équitables (CAPE/CFFA) est une ONG qui a publié récemment une base de données sur l'aide à la pêche en Afrique, qui se fonde principalement sur des informations relatives à l'Aide publique au développement (APD) publiées par l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques), plus diverses autres sources.

Elle contient plus de 3 300 projets réalisés en Afrique sub-saharienne à partir des années 1970 jusqu'en 2012. Leurs budgets déclarés s'élèvent en tout à 6 017 051 504 dollars, ce qui représentait la valeur à leur lancement. Pour comprendre la valeur relative de l'aide dans le temps, l'OCDE a élaboré une équation appelée *déflateur du CAD*. En utilisant cela et en retenant la valeur du dollar de 2011 comme constante, on obtient, pour la valeur totale des projets d'aide dans la base de données, la somme de 9 880 342 634 dollars.

Bien que cela n'ait pas constitué un aspect marquant dans les débats sur la pêche, l'amélioration de la responsabilisation démocratique est devenue un élément central dans les efforts internationaux pour une réforme de l'aide depuis la fin des années 1990.

Cette base a pour but de donner un aperçu des divers projets et dépenses dans les pays et régions. Elle ne constitue pas une source d'informations fiables quant au total des dépenses et activités des donateurs. Certains d'entre eux manquent de suite dans leurs déclarations. Par exemple, l'Europe a fait état (pendant quelques années et pour seulement quelques pays) de paiements pour des accords de pêche sous le chapitre APD (aide publique au développement).

Il y a par ailleurs de nombreuses et importantes sources d'aides au secteur de la pêche (Chine, Russie notamment) qui n'envoient pas d'informations à l'OCDE, ni à personne d'autre. Et on dispose de très peu d'informations publiques concernant les flux privés de l'aide qui passe par des ONG internationales ou des fondations

philanthropiques. Cela devrait élargir considérablement le tableau. À cela s'ajoute le fait que beaucoup de grands projets sur la pêche en Afrique étaient un élément parmi d'autres de plans multisectoriels classés dans la base de l'OCDE comme des financements destinés à l'agriculture ou à l'environnement. Là où c'était possible, la CAPE a extrait de ces grands projets les montants concernant la pêche, mais cela a pu se faire pour quelques-uns seulement.

Il existe bien d'autres difficultés pour qui s'intéresse aux flux d'aide. La base de données de la CAPE donne un bon aperçu, mais il reste beaucoup à faire pour compléter le tableau. Cela permettrait d'effectuer des analyses plus poussées, de faire apparaître notamment les montants qui vont à différents secteurs, et pour quels objectifs.

Bien que cela n'ait pas constitué un aspect marquant dans les débats sur la pêche, l'amélioration de la responsabilisation démocratique est devenue un élément central dans les efforts internationaux pour une réforme de l'aide depuis la fin des années 1990. Cette démarche a trouvé une expression plus récente dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement (2005), le Programme d'action d'Accra (2008), le Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement (2011). Il y a eu un développement remarquable de la réflexion critique et du suivi de la performance des donateurs. Cela a produit certaines améliorations, et aussi mis en évidence l'écart qui existe entre la théorie et la pratique.

Il y a eu un approfondissement des débats sur la signification de l'*accountability* (la responsabilisation, l'obligation de rendre des comptes...), sur les moyens d'y parvenir. La Déclaration de Paris a, par exemple, identifié l'importance de l'*appropriation* nationale des programmes d'aide, afin que les gouvernements des pays en développement puissent décider de ce qu'il importe de financer et qu'ils soient protégés contre les pratiques de donateurs déterminés à imposer des conditionnalités. Les critiques exprimées à l'encontre de cette appropriation nationale ont conduit à l'inclusion de la société civile en tant que partie prenante importante dans la Déclaration du Partenariat de Busan, à une référence plus fréquente maintenant à l'*appropriation démocratique*, c'est-à-

dire la participation et l'autonomisation effectives des populations touchées et vulnérables, sans se limiter aux partenaires gouvernementaux.

L'appropriation démocratique

Le concept d'appropriation démocratique dans l'aide à la pêche mérite qu'on s'y attarde. De nombreuses agences de développement opérant dans ce secteur ont adopté une démarche contestable. On note cependant des exceptions importantes : l'élaboration des Directives pour assurer la durabilité des pêches artisanales, sous les auspices de la FAO, a donné lieu à une vaste participation, à de sérieux efforts pour tenir compte des points de vue des petits pêcheurs. Mais c'est loin d'être la norme.

Le Japon, qui est le plus grand donateur bilatéral pour la pêche en Afrique, communique à l'OCDE le montant consacré à ces projets d'aide, sans plus de détails et documentation. L'information concernant les investissements et paiements de la Chine et la Russie dans les pays partenaires est extrêmement limitée. L'Indice de transparence de l'aide de Publish What You Fund attribue une note plutôt médiocre à bon nombre d'importants bailleurs de fonds pour la pêche (Japon, Espagne, Norvège...). D'autres études ont fait apparaître des niveaux de transparence passablement calamiteux dans des agences des Nations Unies.

La coordination entre donateurs de la pêche est également faible. Certains bailleurs européens ont constitué un groupe de travail informel avec leurs conseillers pour la pêche ; pour le moment, cela n'a rien produit pour informer le public et recueillir ses commentaires. Les principaux bailleurs (Japon, Groupe Banque africaine de développement, agences des Nations Unies, Banque mondiale notamment) font apparemment bien peu pour éviter doubles emplois et chevauchements ou pour améliorer la cohérence entre leurs divers projets. D'autre part, bien peu de gouvernements africains ont défini une stratégie nationale de réforme de leurs pêcheries qui puisse servir de guide, de point de référence dans le débat public concernant l'usage qui est fait de l'aide au développement et son niveau de performance.

Dans de nombreux cas, en matière de conception et réalisation des projets, de choix des priorités nationales, on est par



Un marché au poisson au Gabon. Selon une étude de la Banque mondiale, les répercussions de l'aide au secteur de la pêche en Afrique seraient particulièrement calamiteuses

conséquent dans le brouillard. Les bailleurs et les gouvernements partenaires opèrent trop souvent via des procédures ad hoc, essentiellement internes, basées sur les préférences des gens haut placés ou les avis de conseillers bien en cour. Certaines ONG internationales (ONGI) en particulier deviennent un facteur de plus en plus controversé de ce genre d'influence. Ceux qui disposent de beaucoup de ressources, qui sont plus experts à rédiger des projets, à obtenir des rencontres avec les bailleurs de fonds parviennent à peser sur les destinations de l'aide. Cette influence est devenue plus prononcée au fil des dix dernières années, souvent au détriment des militants de base.

Partenariats

Le problème de l'appropriation démocratique sera peut-être résolu si l'on s'oriente vers un modèle de partenariat dans les initiatives de l'aide. Mais là aussi il y a des critiques. Les partenariats ont tendance à être arbitraires : ceux qui les établissent et les financent font aussi le choix entre les entrants et les exclus.

Il y a plusieurs exemples dans la pêche, notamment les Accords de partenariat de l'UE et le Partenariat pour la pêche africaine (PPA), ce dernier financé à l'origine par le Royaume-Uni dans le but de constituer une voix africaine en matière de réforme des pêches.

Potentiellement, le PMO (Partenariat mondial pour les océans) est actuellement le plus important : une tentative ambitieuse pour rapprocher des intérêts divergents et

orienter l'aide à la pêche afin de préserver les ressources halieutiques et marines.

Mais on lui reproche qu'un petit nombre de gens seulement se sont chargés de définir ses objectifs, que les organisations modestes souhaitant y entrer doivent d'abord approuver sa Déclaration vague qui fait référence à une *approche fondée sur la richesse* pour réformer la gouvernance des pêches, ce qui peut

... les limites méthodologiques des évaluations et les contraintes de temps font que ces rapports restent une source d'information restreinte...

donner lieu à des controverses. Les pêcheurs artisans n'étaient pas activement impliqués dans le processus de définition des objectifs de ce PMO, et ils ne sont pas représentés dans le comité d'experts (appelé Blue Ribbon Panel) qui pilote l'initiative. On y trouve par contre des représentants de l'industrie pétrolière, de la pêche industrielle, de sociétés de mareyage, et aussi des scientifiques et des groupes environnementaux internationaux.

Les partenariats en matière d'aide ont donc souvent du mal à établir des rapports de force égaux. Des groupes moins solides peuvent décider de s'y associer dans l'espoir d'obtenir des financements. Ceux qui ne le font pas risquent d'être considérés comme des fauteurs de troubles, et auront moins de chance de recevoir des sous et d'être invités aux « réunions des parties prenantes ». Ces partenariats peuvent ainsi devenir des mécanismes de cooptation ou d'exclusion au lieu de favoriser une représentation démocratique.

En 2008, la FAO a commandé une étude portant sur la qualité de l'évaluation des projets d'aide dans le secteur de la pêche. Elle a fait ressortir de sérieux manquements et laissé entendre que la mauvaise qualité des évaluations expliquait en bonne partie la continuation de pratiques inefficaces et potentiellement préjudiciables dans le domaine des aides.

Pour bien des projets d'aide, il n'existe pas d'évaluation accessible au public. Quand des bailleurs publient des évaluations externes, divers facteurs viennent saper en fait leur utilité. Dans une évaluation à mi-parcours tout

particulièrement, on procède prudemment, sachant que des observations négatives pourraient créer des tensions politiques et menacer la continuation du projet.

Les évaluations extérieures sont généralement considérées comme plus fiables que celles réalisées en interne. Mais elles peuvent aussi être entachées de parti pris. Presque toujours c'est le bailleur qui choisit la personne qui mènera l'évaluation du projet. C'est important compte tenu de l'intérêt qu'il a à ce qu'elle soit bonne.

Et le consultant engagé par le bailleur voudra peut-être lui faire plaisir avec une évaluation positive, ce qui augmentera ses chances d'obtenir un nouveau contrat. Il y a aussi le risque de conflits d'intérêts, amplifié dans le domaine de la pêche étant donné le nombre relativement limité d'experts disponibles. Les mêmes groupes de personnes se chargent généralement de fonctions qui se chevauchent : conseillers auprès de donateurs, puis évaluateurs de projets d'aide, exécuteurs, bénéficiaires d'une aide au développement via une ONG ou une société de consultants, ou les deux à la fois. Les populations censées bénéficier du projet sont rarement consultées comme il conviendrait.

Certaines évaluations sont meilleures que d'autres. Les évaluations constituent en tout cas un bon point d'entrée pour une discussion plus approfondie sur l'efficacité de l'aide. Il faut donc qu'elles soient activement partagées, qu'elles soient le plus accessibles possible, y compris grâce à leur publication en langue locale, ce qui n'est habituellement pas le cas.

Les évaluations sont principalement destinées aux donateurs, pas au grand public. En fait, cela montre bien qu'il s'agit de rendre des comptes à ceux d'en haut (c'est-à-dire les bailleurs) et pas vraiment à ceux d'en bas (les bénéficiaires présumés).

Par ailleurs, les limites méthodologiques des évaluations et les contraintes de temps font que ces rapports restent une source d'information restreinte en matière d'analyse des répercussions concrètes de l'aide. Les évaluations en profondeur qui prennent le temps qu'il faut sont rares. En procédant à l'évaluation d'un projet juste après son achèvement, on n'obtient qu'une vision limitée de son impact. Les choses deviennent plus apparentes un certain nombre d'années plus tard.

Autres difficultés

Dans les projets d'aide, la reddition de compte (ou responsabilisation) peut se faire autrement que par des évaluations commandées. On peut espérer, par exemple, qu'un projet qui échoue ou entraîne des effets négatifs fera l'objet de critiques de la part d'ONG, de la société civile (pêcheurs, journalistes, universitaires, etc.).

Ici aussi malheureusement, l'expérience montre l'existence de manquements majeurs dans la pratique concrète des bailleurs. De nombreuses agences n'ont pas de point de contact apparent ; ou bien le bailleur néglige tout simplement de répondre aux commentaires du public. Peu d'entre eux ont une politique claire dans ce domaine.

Il existe des cas où des projets et des activités de donateurs ont donné lieu à des manifestations populaires. Certaines ont abouti ; mais il y a peu d'exemples dans la pêche.

Dans les pays non démocratiques, la fonction de surveillance de la société civile est considérablement réduite. L'ONG The Reality of Aid a montré que, dans de nombreux pays en développement, les critiques locales concernant l'aide sont réduites au silence par les autorités, qui emploient pour cela des méthodes détestables (emprisonnement, harcèlement...).

De la même manière, la surveillance de ces projets se heurte à une autre difficulté significative, à savoir que la grande majorité des gens qui travaillent sur la pêche en Afrique (y compris ceux qui ont des informations sur ces projets) dépendent eux aussi de l'aide ; ils ne vont donc pas faire de vagues. Il faut déployer des efforts considérables pour développer des organismes soucieux d'obtenir commentaires et évaluations de la part du public.

Des milliards de dollars d'aide ont été dépensés pour la pêche en Afrique. Et il est possible qu'on assistera à une augmentation au cours des prochaines années, par le biais notamment de méthodes innovantes consistant à coupler financements publics et financements privés.

Des réformes sont assurément nécessaires pour améliorer la responsabilisation démocratique. Les idées suivantes pourraient contribuer à alimenter le débat sur ce sujet. Premièrement, des efforts internationaux comme Intentional Aid Transparency Initiative et Publish

What You Fund ont établi des normes relatives à l'accès à l'information. Ils font pression sur les donateurs pour qu'ils se conforment à ces normes, qui sont générales et pas destinées à un secteur particulier. Il reste donc des choses à faire pour que les projets d'aide dans la pêche deviennent plus transparents, plus vérifiables.

Les tentatives en cours pour mieux coordonner les efforts des donateurs, comme en Europe par exemple, pourraient dynamiser le processus, en partageant l'information, en faisant pression pour que d'autres aussi agissent de même. Et les membres du PMO devraient envisager les moyens pratiques d'une amélioration collective des normes parmi les bailleurs participants, et aussi avec les ONG, les organismes philanthropiques, les entreprises donatrices. Au moment de l'approbation, de l'examen de tout nouveau projet entrant dans le cadre du PMO, il faudra accorder à la question de l'accès à l'information toute l'attention qu'elle mérite.

Deuxièmement, les donateurs ont beaucoup de mal à démontrer les effets positifs de leurs projets de pêche. Les évaluations de projet ont un rôle limité mais cependant nécessaire.

les donateurs ont beaucoup de mal à démontrer les effets positifs de leurs projets de pêche.

La FAO a conseillé aux donateurs de prendre du recul quant au choix des évaluateurs extérieurs, de veiller à ce qu'il y ait parmi eux non seulement des experts de la pêche mais aussi des spécialistes des questions sociales et politiques.

Au-delà des évaluations, il y a ici un rôle potentiel pour appuyer des instituts de recherche indépendants, des journalistes locaux, des organisations de pêcheurs afin d'approfondir les analyses, pour mettre en évidence les effets de l'aide en matière de démocratie, de moyens d'existence dans les pêches artisanales, et dans le monde concurrentiel de la pêche industrielle et du commerce du poisson. Cela permettrait d'augmenter les chances d'obtenir une écoute locale, de tester dans la réalité les possibilités pour les gens du pays d'obtenir

ANDRE STANDING



Femmes de la pêche à São Tomé et Príncipe. L'une des principales doléances des organisations de la pêche artisanale est qu'elles ne sont pas consultées comme il conviendrait

de l'information, y compris les budgets et rapports financiers.

Troisièmement et finalement, depuis le Programme d'action d'Accra de 2008, on s'est efforcé de mieux intégrer la société civile dans les processus de planification de l'aide. Certains bailleurs ont constitué dans ce domaine des comités consultatifs où l'on trouve en plus d'eux-mêmes des représentants d'OSC et des pouvoirs publics.

Groupes de travail

Ces comités ont des groupes de travail sur différents secteurs ; mais il n'en existe pas pour la pêche. On pourrait songer à étendre le travail de ces groupes pour inclure également la pêche ou l'environnement côtier. Ceci dit, les études effectuées sur ces structures par The Reality of Aid font apparaître que, dans beaucoup d'endroits, ce sont souvent les gouvernements qui choisissent les OSC qui pourront participer. On laisse à ces dernières très peu de temps pour se préparer aux réunions ; et les décisions importantes sont prises en dehors de ces comités par les représentants gouvernementaux et les bailleurs.

On pourrait envisager une autre approche basée sur la notion d'assemblée citoyenne, où des participants volontaires sont désignés par tirage au sort et touchent une modeste rémunération pour leur contribution. Ils sont aidés par des experts extérieurs, mais de façon à ce que ceux-ci ne confisquent pas le processus décisionnel.

Cette démarche pourrait inclure un mécanisme permettant d'assurer la parité

hommes-femmes et d'éviter une mainmise de grosses ONG prétendant parler au nom de toute la société civile.

Les assemblées citoyennes devraient agir en tant que structures complémentaires d'appui aux prises de décision par les autorités élues. Un certain nombre d'organisations apportent une aide pour l'établissement de telles assemblées à travers le monde. Le pilotage d'une telle démarche dans la pêche serait une proposition intéressante, et appropriée au-delà même de la planification de l'aide et de la reddition de comptes.

La mise en place de mécanismes alternatifs pour un engagement citoyen délibératif dans la pêche soulève des questions difficiles, en particulier l'identification des *parties prenantes* légitimes. Faut-il retenir uniquement les personnes ayant une activité dans la chaîne de valeur de la pêche ? Qu'en sera-t-il, par exemple, des gens qui travaillent dans le tourisme ou pour la préservation du littoral ? Ce sont là des aspects importants qu'il importe de prendre en considération si l'on souhaite réfléchir plus sérieusement au renforcement de la responsabilisation démocratique : qui doit rendre des comptes, et à qui ?

On ne peut ici répondre à ces questions. On cherche seulement à mettre en évidence, en matière d'aide, les limites des approches en cours concernant la responsabilisation, la reddition de comptes, et aussi la nécessité d'accorder une plus grande attention à ce sujet au sein des organisations qui travaillent sur les droits des pêcheurs artisans.

Pour plus d'information

cape-cffa.org/

Base de données de TransparentSea sur l'aide aux pêches africaines

www.publishwhatyoufund.org/index/2014-ati/
Indice de transparence de l'aide de Publish What You Fund

www.realityofaid.org

Rapport annuel 2012 de The Reality of Aid

siteresources.worldbank.org/EXTARD/Resources/336681-1224775570533/PERC.pdf

L'aide au développement pour les pêches africaines (chapitre 2)

Une ouverture

La certification MSC attribuée à la pêche de palourde d'Ashtamudi est une première

Le lac d'Ashtamudi est le deuxième plus grand système estuarien de l'État du Kerala, au sud de l'Inde. C'est un site Ramsar classé « zone humide d'importance internationale ». Dans cet environnement se trouve une pêche commerciale de bivalves, palourdes de diverses espèces : short-neck clam (*Paphia malabarica*), yellow clam (*Meritrix meritrix*), black clam (*Villorita cyprinoides*), blood clam (*Anadara granosa*).

On estime à environ 20 000 tonnes la production habituelle de palourde à des fins commerciales, dont 12 000 à 15 000 tonnes de short-neck clam. Les exportations totales de chair de palourdes rapportent 1,6 million de dollars au pays, soit environ 100 millions de roupies. La valeur au débarquement de la short-neck clam est de 80-100 roupies (1,3-1,6 dollar) le kg, de 3 dollars environ à l'exportation. Cette espèce est récoltée dans l'estuaire de l'Ashtamudi sur une zone de 60-80 hectares, par un millier de pêcheurs (tous des hommes) ; et quelque 3 000 personnes participent au nettoyage, à la transformation et la commercialisation.

Avant la certification MSC, six entreprises basées à Kollam et Kochi exportaient ce produit. Depuis la certification, on s'attend à une augmentation de ce nombre. Avant, les débouchés se trouvaient en Malaisie, en Indonésie, au Vietnam. Du fait de la certification, les exportateurs espèrent pouvoir développer un marché en Europe et au Japon également.

Les pêcheurs viennent en pirogues des villages voisins jusqu'aux bancs de coquillages. La pêche se fait par des plongeurs qui délogent les palourdes des fonds marins avec leurs mains et leurs pieds, ou par une équipe de deux ou trois pêcheurs qui utilisent un râteau depuis leur pirogue.

Dans un bon jour, un pêcheur peut rassembler jusqu'à 200 kg de palourdes

en 4 à 5 heures. On n'utilise pas d'engin mécanisé pour cette opération.

La short-neck clam représente 90 % des exportations de palourde de l'Inde. La palourde atteint une taille de 30 mm en une année, de 42 mm en trois ans. La grande période de reproduction va de décembre à février. Pour ce qui est du poids et de l'apport en calories, les palourdes sont au mieux pendant les mois de pré-mousson, entre mars et novembre.

Historique

Entre la fin des années 1980 et le début des années 1990, il y a eu une diminution assez inattendue de la ressource, qui

Du fait de la certification, les exportateurs espèrent pouvoir développer un marché en Europe et au Japon également.

était due en fait à des prélèvements intempestifs, car la production bénéficiait d'un créneau porteur.

Il y a alors eu des efforts concertés de la part de l'Institut central de recherche des pêches maritimes (CMFRI), de l'Administration du district et des récolteurs de la région pour mettre en place des mesures de gestion, réglementer la pêche, avec maillages de 30 mm et plus et une fermeture entre décembre et février, qui est la grande période de croissance de la palourde. Depuis maintenant près de vingt ans, les stocks de short-neck clam ont pu retrouver leur vigueur.

L'instauration d'une période de fermeture, la réduction du maillage des filets, l'application d'une taille minimum pour les exportations, l'interdiction de méthodes de pêche mécanisées ont produit des gains immédiats. Au cours de la

Cet article a été écrit par **Vinod Malayilethu** (vinodm@wwfindia.net), coordinateur en chef du Programme de conservation marine du WWF-Inde

dernière décennie, la pêcherie de palourde de l'estuaire de l'Ashtamudi a maintenu une production annuelle d'environ 10 000 tonnes.

La pré-évaluation MSC a commencé en 2011, et elle a été facilitée par le WWF (Fonds mondial pour la nature). La certification porte sur la durabilité de la ressource, l'impact environnemental de la pêcherie, la législation et réglementation relative à la pêche.

Les résultats de la pré-évaluation indiquaient qu'il fallait mettre en place un suivi de l'impact écologique de la pêcherie, une estimation périodique des stocks pour étayer les règles d'exploitation, un conseil local pour assurer une gestion durable de la ressource.

Toute étude d'estimation de la ressource étend les possibilités de la pêcherie pour tendre vers une certification complète. Les coûts de la pré-certification et de la certification ont été pris en charge par WWF-États-Unis et le Sustainable Fisheries Fund, qui appuie des pêcheries désireuses de se préparer à une certification MSC.

L'équipe d'évaluation du MSC a pris en compte la façon de pêcher douce pratiquée dans l'estuaire et l'étendue du fond marin exploité. Du fait des techniques utilisées, on ne peut pas prélever les palourdes qui se trouvent dans les parties plus profondes, à l'embouchure. Les courants de marée sont trop forts, il y a trop de profondeur : ni les plongeurs, ni les râteaux ne peuvent opérer.

Les résultats de la pré-évaluation indiquaient qu'il fallait mettre en place un suivi de l'impact écologique de la pêcherie...

Le Conseil local de la pêcherie de palourde est présidé par le Collecteur du district. Le directeur-adjoint de la Direction des pêches en est le coordinateur, et il y a 10 pêcheurs comme membres. Les membres, qui sont en tout 20, se réunissent une fois par trimestre pour faire le point. Ils examinent les problèmes des pêcheurs, prennent des décisions au cours de leurs réunions, concernant notamment l'application de la réglementation sur le maillage et la taille minimum des palourdes récoltées. Le Conseil est également chargé

de fixer le prix plancher pour la chair de palourde, et il délivre des cartes d'identité aux pêcheurs et limite le nombre de nouveaux venus dans la pêcherie.

Afin de surveiller l'impact de cette activité sur l'écosystème, le CMFRI a intégré dans son programme de recherche annuel un projet portant sur la gestion et le suivi des effets éventuels de cette pêcherie dans les habitats et écosystèmes locaux.

Ce projet sera exécuté par le MFD (Département des pêcheries de mollusques) et la FEMD (Division de la gestion de l'environnement des pêches) du CMFRI. Un suivi régulier de la ressource, avec évaluation des stocks, sera réalisé avant et pendant la saison de pêche, en tenant compte de l'interruption volontairement consentie des prélèvements durant la période de reproduction, qui va de décembre à février.

Ce projet prévoit aussi l'instauration d'un TAC (total admissible de captures). Les statistiques relatives à l'évaluation des stocks et au MSY (rendement maximal durable) déterminé par le CMFRI seront présentées au Conseil de la pêcherie chaque année, et utilisées pour réguler les entrées dans cette activité.

Notation

Le système de notation du MSC place la pêcherie d'Ashtamudi dans la catégorie des meilleures pratiques pour 29 sur 31 indicateurs de performance, soit une note globale de plus de 80 sur 100. Pour maintenir la certification, des progrès sont à faire sur deux indicateurs de performance concernant l'enregistrement des informations sur les prises accessoires.

Pour évaluer certains indicateurs de performance là où il n'y avait pas assez de données conventionnelles, on a utilisé la méthode d'analyse de risques (RBF). Cette procédure a été élaborée par le MSC afin de faciliter l'accès pour des pêcheries qui manquent de données. Elle est souvent utilisée pour des pêches artisanales de pays en développement.

Pour la pêcherie de palourde d'Ashtamudi, l'évaluation complète a été réalisée en septembre 2014, et la certification lui a été accordée en novembre 2014. C'est la première pêcherie certifiée MSC de l'Inde, la deuxième pour l'Asie du Sud et du Sud-Est.

Depuis un certain nombre d'années, on constate une augmentation de la demande



La palourde short-neck est récoltée par un millier de pêcheurs sur une zone de 50-60 hectares dans l'estuaire de l'Ashtamudi au Kerala. C'est la première pêcherie certifiée MSC de l'Inde

sur le marché local, et les prix restent élevés. Le label MSC va sans doute encourager les achats par des consommateurs européens ou japonais.

Le coût du renouvellement de la certification sera à la charge du Conseil de la pêcherie. Il sera modeste en comparaison du prix obtenu par les pêcheurs pour leur production certifiée.

En 2019, date de la recertification, il y aura probablement des certificateurs indépendants agréés en Inde, ce qui devrait aussi réduire considérablement les coûts.

Parmi les structures gestionnaires qui ont bien aidé cette pêcherie de palourde à obtenir la certification MSC, on citera le système à trois niveaux des conseils du village et du district et les services de l'État du Kerala, ce qui a facilité l'application de la réglementation.

Cette certification peut être un exemple à imiter par d'autres pêches artisanales ailleurs dans le monde pour obtenir de meilleurs prix et assurer une exploitation plus durable de la ressource.

Pour plus d'information



www.msc.org/salle-de-presse/communiques/la-pecherie-indienne-de-palourde-pionniere-en-matiere-de-durabilite

MSC

www.icsf.net/en/samudra/article/FR/58.html?limitstart=0

Quittez le devant de la scène !

Revue SAMUDRA no 58, p. 8 mars 2011

La pêche est affaire sérieuse

Un atelier pour traiter des problèmes des gens de la pêche aux Caraïbes : moyens de subsistance, organisation

La pêche est une affaire sérieuse aux Caraïbes. Elle occupe un précieux espace marin et côtier à côté du tourisme. On la voit souvent dans les images culturelles et touristiques que présente la publicité sur les écrans et dans des magazines sur beau papier. Le homard, le strombe géant, la crevette, le thon sont une source majeure de devises, et contribuent aussi bien sûr à la sécurité alimentaire de plusieurs pays de la région.

Dans des zones de mangrove, d'herbiers et de récifs coralliens, des aires marines protégées (AMP) regroupent des activités de pêche, de tourisme et de préservation de la biodiversité. Ces aspects et bien d'autres ont été abordés au cours de la

autour de thèmes d'intérêt commun lors des diverses activités : exposés sur des travaux de recherche, ateliers spéciaux, session d'affichage, excursions sur le terrain, événements sociaux. Il y avait là des pêcheurs venus de régions de langue anglaise, française et néerlandaise, et qui ont tous participé activement.

Les pêcheurs parlent

Lors des précédentes réunions annuelles du CGFI, il y a eu un Forum des pêcheurs organisé par les pêcheurs, pour les pêcheurs. Celui de 2014 était organisé par l'Union nationale des organisations de pêcheurs de la Barbade (BARNUFO) sur le thème *Les moyens de subsistance par la pêche : vivre pour le travail*.

Cinq pêcheurs ont fait devant l'assemblée des exposés sur le sujet, suivis de débats. La présidente de la BANUFO, Vernel Nicolls, a parlé de la problématique de genre du point de vue des moyens d'existence dans la pêche, de son expérience à la tête d'une organisation de personnes de la Barbade (essentiellement des femmes) actives dans le secteur post capture.

Mitchell Lay, coordinateur du Réseau des organisations de pêcheurs des Caraïbes (CNFO), a expliqué l'importance de la qualité pour les produits de la mer. Nadine Nembhard, également du CNFO et coprésidente du Forum mondial des populations de pêcheurs (WFFP), a parlé de l'accès contrôlé en tant qu'outil de gestion.

Tyrision Walters, qui est à la fois pêcheur et gardien d'une AMP, a proposé un point de vue sur les moyens de subsistance dans un sanctuaire de poissons à la Jamaïque. Claudio

González, un pêcheur primé, a parlé des moyens de vivre de la pêche en relation avec une AMP en République dominicaine. La table ronde qui a suivi

Le Forum de 2014 était organisé par l'Union nationale des organisations de pêcheurs de la Barbade (BARNUFO) sur le thème *Les moyens de subsistance par la pêche : vivre pour le travail*.

67ème Conférence de l'Institut des pêches du Golfe du Mexique et des Caraïbes (GCFI) qui s'est tenue du 3 au 7 novembre 2014 à l'Université des West Indies (UWI), sur le campus de Cave Hill.

Le thème en était *Petites îles, grands enjeux : appliquer les sciences de la pêche et de la mer pour résoudre les problèmes et créer des opportunités*. L'Assemblée générale des Nations Unies a en effet désigné 2014 comme Année internationale des petits États insulaires en développement (PEID).

La Conférence a attiré plus de 200 personnes : pêcheurs, spécialistes et gestionnaires des pêches et des AMP, étudiants chercheurs, ONG impliquées dans l'environnement marin, organismes gouvernementaux et intergouvernementaux. Elles ont échangé des informations, se sont retrouvées

Ce compte-rendu a été écrit par **Mitchell Lay** (mitchlay@yahoo.co.uk) et **Nadine Nembhard** (nadine_nem@yahoo.com), du Réseau des organisations de pêcheurs des Caraïbes (CNFO), et **Patrick McConney** (patrick.mcconney@gmail.com), du Centre de gestion des ressources et d'études sur l'environnement (CERMES)

a permis aux représentants du CGFI d'en apprendre plus sur les moyens de vivre de la pêche directement de la bouche des pêcheurs. Elle a aidé les scientifiques et d'autres à clarifier divers problèmes auxquels sont confrontés les pêcheurs de la région. Elle a souligné la nécessité d'un programme régional de pêcheurs ambassadeurs, avec des échanges concrets pour partager connaissances et expériences en matière de pratiques durables. Il a été demandé aux scientifiques et à d'autres d'appliquer les sciences de la mer pour améliorer les moyens d'existence des pêcheurs et les savoirs.

On a parlé aux délégués de l'initiative *La pêche pour les pêcheurs* du CGFI, qui comprend donc un programme d'ambassadeurs pour accroître l'influence des pêcheurs sur les politiques, et une reconnaissance régionale (le Prix commémoratif Gladding) pour des hommes et des femmes qui montrent la voie dans l'adoption de pratiques de pêche durables.

Parallèlement à la Conférence du CGFI, il y a eu un atelier de trois jours mené par la FAO sur le renforcement de l'organisation et de l'action collective dans la pêche pour la formulation d'un programme de développement des capacités. Parmi les 24 participants venus d'Afrique, d'Asie, d'Europe, des Amériques et des Caraïbes, il y avait des leaders de la pêche d'Antigua-et-Barbuda, des Bahamas, de la Barbade, de Belize et de la Jamaïque. Les spécialistes des pêches et les leaders de la profession ont discuté sur des études de cas concernant la Barbade, le Belize, le Brésil, le Costa Rica, le Timor oriental, l'Indonésie, la Norvège, la Tanzanie et les États-Unis.

Ils ont traité des difficultés et des opportunités qui accompagneront la mise en œuvre des Directives volontaires pour assurer une pêche durable dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté.

Il s'agissait de déterminer dans quelle mesure les organisations de pêcheurs pouvaient continuer à jouer un rôle de premier plan dans ces Directives, de quelles capacités elles ont besoin pour que leur implication dans le processus soit une réussite.

Un certain nombre de participants iront, avec ce qu'ils auront appris à cet atelier, jusqu'à un rassemblement FAO plus important à Rome en décembre afin de

débattre du Programme mondial d'appui pour la mise en œuvre des Directives.

Au cours de l'atelier, les pêcheurs ont soulevé certains points critiques qui nécessiteront une attention particulière dans le processus d'application des Directives, et de la part des diverses parties prenantes des pêcheries des Caraïbes :

- Les organisations de pêcheurs ont souvent besoin d'un appui extérieur pour s'organiser, lancer une action collective. Les agences extérieures concernées ne devraient pas en profiter pour procéder à des cooptations, pour exercer des contraintes.
- En favorisant les réussites économiques et des moyens de subsistance durables, on incite puissamment à établir et maintenir des organisations de pêcheurs solides et viables, qui ont un vrai potentiel de développement.
- Une législation favorable à l'organisation, un soutien actif du gouvernement, un partenariat de sa part sont des éléments qui créent un environnement propice pour une meilleure organisation des pêcheurs.
- Pour que les partenariats soient durables, il importe de respecter les pratiques traditionnelles de gestion, la culture, les valeurs, les normes locales. Il faut faire évoluer les choses, sans trop faire pression.
- En l'absence de responsables visionnaires et compétents, les pêcheurs semblent réagir essentiellement à des crises ou à ce qui est perçu comme

CNFO



Le Forum des pêcheurs 2014 était organisé par l'Union nationale des organisations de pêcheurs de la Barbade (BARNUFO) sur le thème *Les moyens de subsistance par la pêche : vivre pour le travail*

une crise. Un bon leadership est indispensable pour faciliter l'organisation et l'action collective.

- Le développement des capacités met en jeu diverses dimensions et composantes : une vision du monde, des réseaux, une culture organisationnelle, des stratégies d'adaptation, des compétences, des connaissances, des biens d'équipement, des finances.
- Le développement des capacités doit être envisagé comme un processus

La conversation s'est écartée du thème premier de la conservation de la biodiversité...

continu sur le long terme pour qu'une durabilité organisationnelle s'installe. Les pêcheurs devront établir des institutions d'apprentissage social.

- Éducation et sensibilisation du public, plaidoyer, travail de proximité et autres formes de communication adaptées au contexte culturel sont autant d'actions qui donneront aux gens de la pêche artisanale une bonne connaissance des dossiers pour pouvoir peser sur les politiques de pêche.

Au cours d'une visite d'une demi-journée sur le terrain, une cinquantaine de personnes de l'atelier et de la conférence ont pu se faire une idée du secteur de la pêche à la Barbade, établir des contacts informels entre elles ou avec des pêcheurs locaux lors de trois arrêts.

Il y a eu une première étape dans le principal port de pêche commerciale, puis dans un charmant site de débarquement qui illustre bien les possibilités d'un développement parallèle d'activités touristiques, enfin dans un autre secteur rural où les pêcheurs ont élaboré leur propre code pour une pêche durable inspiré du Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO.

Dans ce dernier endroit, les gens du coin ont proposé aux visiteurs un divertissement, avec de délicieuses préparations de produits de la mer pour montrer comment on peut valoriser ces denrées au niveau des ménages.

Parallèlement à cette 67ème Conférence du CGFI, il y avait l'atelier de

la FAO sur les AMP considérées comme un outil de gestion potentiel pour des pêches responsables dans les Caraïbes. Une cinquantaine de personnes y participaient, parmi lesquelles plusieurs pêcheurs. La conversation s'est écartée du thème premier de la conservation de la biodiversité pour accorder davantage d'attention à la durabilité des pêcheries et des moyens de subsistance.

Comme il y a près de 30 pays et territoires dans la mer des Caraïbes ou son pourtour, il est assez difficile pour les pêcheurs et d'autres de suivre tout ce qui se passe dans la région. Cet atelier a été une excellente occasion pour faire le point sur des difficultés qui subsistent : politiques et pratiques des AMP par rapport aux pêcheurs, conformité et mise en application, financement durable, changement climatique, risques naturels, moyens d'existence, implication des parties prenantes...

Les participants ont travaillé en petits groupes pour débattre de certains de ces aspects et suggérer des façons d'améliorer les relations entre les pêcheurs et les AMP pour atteindre un ensemble d'objectifs : préservation de la biodiversité, moyens d'existence durables, sécurité alimentaire, et d'autres éléments du bien-être humain. 3

Pour plus d'information



www.cavehill.uwi.edu/cermes/default.aspx

Centre de gestion des ressources et d'études de l'environnement

cirp.org.tt/cnfo/

Réseau des organisations de pêcheurs des Caraïbes

Encore du chemin à faire

Cinquième colloque sur la problématique de genre dans la pêche et l'aquaculture pour faire un état des lieux

Le 5^{ème} Colloque mondial sur la problématique de genre dans l'aquaculture et la pêche (GAF 5) s'est tenu à Lucknow, Inde, du 12 au 15 novembre 2014, en liaison avec le 10^{ème} Forum indien de la pêche et de l'aquaculture. Organisé en dehors du cadre de la Asian Fisheries Society (AFS), il devait constituer une plateforme pour examiner les progrès réalisés en matière d'égalité hommes-femmes dans la pêche et l'aquaculture.

Il a rassemblé 70 participants venus d'Asie, d'Afrique, d'Océanie, d'Europe, d'Amérique du Nord. L'Amérique centrale, l'Amérique latine n'étaient pas représentées, une lacune qui devra être surmontée à l'avenir, car ce Colloque est le seul événement international régulier qui traite de la problématique de genre dans la pêche et l'aquaculture, qui fonctionne comme un lieu de rencontre pour des scientifiques, des gestionnaires, des ONG qui travaillent sur les questions de genre dans ces secteurs d'activité largement dominés par les hommes. Il y avait quatre thèmes : a) femmes de la pêche et de l'aquaculture, b) transformation et commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, c) changement climatique et catastrophes naturelles, d) réseaux Genre/Femmes. Deux thèmes ont dominé les débats : participation des femmes à la pêche et l'aquaculture, réseaux de femmes. Les aspects sexospécifiques des Directives volontaires pour assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté, adoptées en juin 2014 lors de la 3^{ème} session du COFI (Comité des pêches) de la FAO, ont été débattus au cours d'une séance organisée par l'ICSF (Collectif international d'appui à la pêche artisanale), et qui comprenait aussi un exposé concernant les poissonnières de Mumbai.

Meryl Williams, ancienne directrice générale du World Fish Centre, a présenté les deux principales invitées du colloque, Leena Nair, présidente de l'Agence de développement des exportations des produits de la mer (MPEDA), et B Meenakumari, directrice générale adjointe à la Direction des pêches, Gouvernement central de l'Inde.

Dans son discours d'ouverture, Meryl a retracé le parcours de l'Asian Fisheries Society (AFS) sur le chemin de l'égalité entre hommes et femmes, en se servant de la Courbe du hype de Gardner Consulting.

Deux thèmes ont dominé les débats : participation des femmes à la pêche et l'aquaculture, réseaux de femmes

Historique

Elle explique que l'attention aux questions de genre a été déclenchée par la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 1979, qui a donné lieu à un jaillissement d'activités, de campagnes de sensibilisation pour une intégration de cette problématique dans la recherche et les transferts de technologie, et à de nombreuses conférences et publications internationales et régionales. Ce processus a atteint un pic vers 2000, quand WinFish et d'autres réseaux ont été établis.

Par la suite, pendant une dizaine d'années, l'enthousiasme semble diminuer, ce qui s'explique aussi par la crise mondiale et les effets de la mondialisation. Mais petit à petit, avec l'atelier de l'ICSF sur la problématique de genre (Changer la donne) en 2010, la Situation mondiale de

*Cet article a été écrit par **Katia Frangoudes** (Katia.Frangoudes@univbrest.fr), Membre de l'ICSF, et **Shuddhawati Peke** (shuddhawati@gmail.com), Associée de programme à l'ICSF*

l'alimentation et de l'agriculture (le rôle des femmes) de la FAO en 2011, l'atelier FAO au GAF 3 de Shanghai en 2011, on est sorti graduellement du creux de la vague. Via un certain nombre d'ateliers et de processus, les choses semblent vouloir redémarrer. Il y a les Directives sur la pêche artisanale, le Rapport de Nations Unies sur le poisson et la sécurité alimentaire (2014), lequel souligne expressément l'importance de l'égalité hommes-femmes pour faire respecter les droits humains et assurer la

La modernisation de cette activité, surtout dans les opérations de capture, a eu des effets négatifs pour les femmes, qui étaient ainsi mises lentement hors jeu.

sécurité alimentaire.

Les deux principales invitées au Colloque du GAF 5 ont bien fait ressortir tout l'intérêt de l'apport des femmes dans les secteurs de la pêche et de l'aquaculture en Inde, à tous les stades : avant, pendant et après capture. La pêche est source de nourriture et d'emplois, elle fait vivre une multitude de familles. La modernisation de cette activité, surtout dans les opérations de capture, a eu des effets négatifs pour les femmes, qui étaient ainsi mises lentement hors jeu. Dans le secteur de la transformation, les femmes constituent certes la plus grande partie de la main-d'œuvre, mais elles restent absentes des processus de prise de décision.

Les discussions qui ont suivi ont porté sur les difficultés rencontrées par les chercheurs, universitaires et gestionnaires qui travaillent sur les questions de genre, les femmes de la pêche. Ils évoquent le manque d'orientations et de matériau utilisable susceptibles d'aider à élaborer un agenda transformateur pour le secteur de la pêche. Il n'existe pas actuellement de cours sur la dimension de genre dans la pêche.

Cet aspect a été débattu au cours d'une séance spéciale organisée par Marilyn Porter ; d'où il ressort qu'il est important de fournir des données aux gens à tous les niveaux, que les objectifs ne perdent pas de vue la perspective sexospécifique pour faire émerger un agenda véritablement transformateur. Pour cela, il faut bien comprendre l'histoire politique du mouvement féministe, dans le cadre

plus large des politiques sociales et du développement, au plan mondial et régional.

Une séance du Colloque était organisée par le Réseau des centres d'aquaculture d'Asie et du Pacifique (NACA) qui a présenté les résultats du projet MARKET (Optimisation des revenus agricoles par les connaissances, le développement des entreprises et le commerce). Il vise à tirer parti de l'aquaculture pour améliorer la sécurité alimentaire dans la région de l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est).

Des scientifiques de l'ICAR (Conseil indien de la recherche agronomique) ont présenté une série d'études portant sur l'application de la dimension de genre dans les transferts de technologie pour la pêche et l'aquaculture en Inde. En plus de mieux comprendre le rôle des femmes dans ces secteurs, l'ICAR espère produire des données et des études de cas sur la problématique de genre, sur des interventions technologiques, sur l'entrepreneuriat des femmes. Les études réalisées à ce jour notent les contraintes subies en matière d'accès à la ressource, de financement et de participation aux prises de décision.

Dans le secteur aquacole, des femmes pratiquent l'élevage de poissons en eau douce, de poissons d'ornement, la crevetticulture, comme l'ont montré des exemples venant du Bangladesh, de la Thaïlande, du Vietnam, du Cambodge, de l'Inde.

Autre sujet débattu au GAF 5, le rôle et les capacités des femmes dans le commerce du poisson, avec des exemples de l'Inde, du Cambodge et de la Thaïlande. Le rôle des femmes indiennes dans la vente du poisson est évident. Mais dans les exemples de Mumbai et de Patna, on voit bien qu'elles ont du mal à obtenir de la marchandise et des lieux de vente. Pour des décisions concernant la gestion des marchés, les femmes sont rarement consultées.

Catastrophes naturelles

Autre sujet débattu également, les répercussions du changement climatique et des catastrophes naturelles sur les femmes de la pêche. Il a été question du typhon Yolanda aux Philippines, du tsunami de décembre 2004 en Inde, du changement climatique en Indonésie.



Les participants au GAF 5, premier jour du 10ème Forum indien de la pêche et de l'aquaculture à Lucknow. Il y a été question des inégalités, des injustices qui persistent dans ces secteurs

L'exemple des Philippines a montré les capacités d'adaptation et de résilience de groupes vulnérables face aux catastrophes naturelles et le rôle des groupes de discussion comme outil psychologique pour venir en aide aux victimes.

Une séance de partage sur le réseau Aquaculture sans frontières a expliqué comment faire les rapprochements nécessaires concernant les femmes et les questions de genre à travers le monde. Ce réseau va militer pour l'équité en faveur des femmes dans un secteur largement dominé par les hommes.

Une table ronde de l'ICSF a présenté les Directives sur la pêche artisanale de la FAO d'où il ressort qu'on ne parviendra pas à maintenir des pêcheries durables si on ne respecte pas les droits humains des communautés concernées. Une attention particulière est accordée aux questions de genre, aux peuples autochtones, aux groupes vulnérables et marginalisés. Ces Directives offrent la possibilité d'une prise en compte des aspects sociaux, de la problématique de genre dans les politiques des pêches. On a fait remarquer que ce document aurait dû aussi traiter de l'aquaculture.

En guise de commentaire, on peut dire qu'il y a encore beaucoup de chemin à parcourir pour faire entrer les considérations de genre dans la pêche et

l'aquaculture, en ne se limitant pas à des données sexospécifiques, à la répartition sexuelle du travail. Le point de vue féministe est bien plus vaste, car il prend en compte la vie et les moyens de subsistance, remettant ainsi en question le cadre actuel des systèmes de production centralisés et capitalistes qui font peu de cas du bien-être des communautés et des écosystèmes. La violence de cette évolution engendre un lourd bilan, en termes d'agressions croissantes à l'encontre des femmes au sein des ménages et sur les systèmes aquatiques et leurs ressources. Il importe donc d'élaborer une politique du changement pour identifier les types de sciences modernes et de systèmes de gestion qui permettront de protéger la vie et les moyens de subsistance.

Pour plus d'information



genderaquafish.org/gaf5-2014-lucknow-india/
GAF 5, 2014, Lucknow, Inde

Aplanir le chemin

Un Guide pour mettre en œuvre les Directives sur la gouvernance foncière et lutter contre la faim et la malnutrition

40

Le chemin vers des pêches durables et socialement équitables est parfois qualifié de cahoteux (voir *SAMUDRA for Pondy*, 24 juillet 2014, p. 1). Il serait bon d'être bien équipé pour niveler les bosses.

Comme pour beaucoup de choses dans la vie, le succès dépend grandement de la façon dont on tire parti de l'outillage. Pour faire disparaître la faim, l'insécurité alimentaire, la malnutrition, et éliminer la pauvreté en faisant profiter tout le monde du progrès économique et social (tout en utilisant et gérant les ressources naturelles de manière durable pour le bien-être des générations présentes et futures), il nous faudra là aussi faire le meilleur usage possible des outils qui sont à notre disposition.

Au cours des deux dernières années, deux grands outils internationaux ont été

Guide technique pour faciliter la mise en œuvre des Directives sur les régimes fonciers dans la pêche, dont une version préliminaire est disponible et ouverte aux commentaires.

Le présent article décrit ces Directives, attire l'attention sur certains des paragraphes clés des Directives sur la pêche artisanale qui sont renforcés directement par les Directives relatives aux régimes fonciers. Il évoque aussi le processus de finalisation du Guide technique, pour que ces trois outils puissent servir ensemble à atteindre les objectifs qui sont les nôtres.

Que sont les Directives sur les régimes fonciers ? Un outil d'orientation mondialement reconnu

Elles ont vocation à devenir un document de référence et à fournir des indications qui permettent d'améliorer la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le but ultime de garantir pour tous (particulièrement les groupes vulnérables et marginalisés) la sécurité alimentaire et de promouvoir la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate, à l'éradication de la pauvreté, à des moyens d'existence durables, à la stabilité sociale, au logement, au développement rural, à la protection de l'environnement, à un développement social et économique durable.

Pourquoi ces Directives ? Améliorer la gouvernance foncière

Les modes d'accès des personnes, des communautés et des autres acteurs aux terres, aux pêches et aux forêts sont définis et régulés par les sociétés dans le cadre de systèmes fonciers qui déterminent qui peut utiliser ces ressources, pendant quelle durée et dans quelles conditions. Ces systèmes peuvent être basés sur des politiques, règles et lois écrites comme

Les Directives ont vocation à devenir un document de référence et à fournir des indications qui permettent d'améliorer la gouvernance des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts...

élaborés : les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale* et les *Directives volontaires visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale dans le contexte de la sécurité alimentaire et de l'éradication de la pauvreté*.

Ceux qui luttent pour un accès sûr et équitable aux ressources naturelles trouveront dans ces deux instruments de précieuses orientations, un réel soutien. Nous sommes en train de préparer un troisième outil pour montrer plus précisément comment faire usage au quotidien de ces Directives. Il s'agit d'un

*Cet article a été écrit par **Rebecca Metzner** (Rebecca.Metzner@fao.org), du Service des politiques, de l'économie et des institutions (FIPI) de la FAO. Les points de vue exprimés sont ceux de l'auteure, pas nécessairement les positions officielles de la FAO*

sur des pratiques et traditions non écrites. Ils font l'objet de pressions de plus en plus fortes, liées à une démographie et à une demande de sécurité alimentaire sans cesse croissantes, alors même que la dégradation de l'environnement et le changement climatique réduisent la disponibilité des ressources en terres, en pêcheries et en forêts. Des droits fonciers inadaptés et non sécurisés augmentent la vulnérabilité, la faim et la pauvreté et peuvent conduire à des conflits et des dégradations environnementales lorsque des utilisateurs concurrents se disputent le contrôle de ces ressources.

La gouvernance foncière est un élément essentiel pour déterminer si les personnes, les communautés et les autres acteurs peuvent acquérir des droits (et s'acquitter des devoirs qui y sont associés) sur l'utilisation et le contrôle des terres, des pêches et des forêts. De nombreux problèmes fonciers surviennent en raison de la faiblesse de la gouvernance, et les tentatives faites pour résoudre ces problèmes dépendent de la qualité de la gouvernance.

Une gouvernance déficiente a des effets négatifs sur la stabilité sociale, l'utilisation durable de l'environnement, l'investissement et la croissance économique. Des populations peuvent être condamnées à la famine et à la pauvreté si elles perdent leurs droits sur leurs habitations, leurs terres, leurs pêcheries et leurs moyens de subsistance du fait de pratiques foncières marquées par la corruption ou de l'incapacité des organismes d'exécution à protéger les droits fonciers.

En revanche, une gouvernance foncière responsable favorise un développement économique et social durable qui peut contribuer à éliminer la pauvreté et l'insécurité alimentaire, et encourage un investissement responsable.

Ces Directives visent à :

- améliorer la gouvernance foncière en fournissant des indications et des informations sur les pratiques acceptées au niveau international, pour mettre en place des systèmes de droits relatifs à l'utilisation, à la gestion et au contrôle des terres, des pêches et des forêts ;
- contribuer à l'amélioration et à l'élaboration des cadres politiques, juridiques et organisationnels qui

régulent l'ensemble des droits fonciers sur ces ressources ;

- renforcer la transparence des systèmes fonciers et améliorer leur fonctionnement ;
- renforcer les capacités et le mode de fonctionnement des organismes d'exécution, des autorités judiciaires, des collectivités locales, des organisations d'agriculteurs et de petits producteurs, pêcheurs et utilisateurs de la forêt, des pasteurs, des peuples autochtones et autres communautés, de la société civile, du secteur privé, du monde universitaire, et de toute personne concernée par la gouvernance foncière, et promouvoir la coopération entre ces divers acteurs.

L'adoption de ces Directives par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en mai 2012 est un événement majeur. La reconnaissance de l'importance d'un accès sûr et équitable aux ressources naturelles du point de vue de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (tel que décrit dans les Directives) revêt une importance fondamentale pour les communautés de pêche, et tout particulièrement pour les groupes vulnérables et marginalisés de ce secteur.

Se fondant sur les principales normes internationales relatives aux droits humains, ces Directives constituent un puissant instrument qui devrait contribuer à améliorer la vie de millions de gens.

SUMANA NARAYANAN / ICSF



Pêcheur du lac Tonle Sap au Cambodge. Les régimes fonciers déterminent dans quelles conditions on peut avoir accès aux ressources

Qu'y a-t-il dans les Directives ? Observations préliminaires

Elles se composent de sept parties, toutes faisant référence à la pêche. Il y a d'abord les Objectifs et principes (Partie 1) ; puis, dans la Partie 2 (Questions générales), on traite des Principes directeurs d'une gouvernance foncière responsable, des Droits et responsabilités relatifs aux régimes fonciers, des Cadres politiques, juridiques et organisationnels relatifs aux régimes fonciers, des Fournitures de services.

Le texte aborde ensuite les aspects suivants (Partie 3) : Reconnaissance juridique et attribution des droits et devoirs fonciers, avec mesures préventives (terres, pêches et forêts publiques, peuples autochtones et autres communautés appliquant des systèmes fonciers coutumiers, régimes fonciers informels).

Ceci fait, la Partie 4 passe aux Transferts et autres modifications des droits et devoirs fonciers (marchés, investissements, remembrement agricole et autres approches de Réorganisation, restitution, réformes redistributives, expropriation et compensation, indemnisation).

La Partie 5, à l'image de la genèse du travail sur les terres, adopte une approche assez terrienne de

La Partie 7 termine ce texte en traitant de Promotion, mise en œuvre, suivi et évaluation de la gouvernance foncière, autant de facteurs essentiels pour conserver la dynamique, la réactivité du processus en cours.

Quels paragraphes clés des Directives sur la pêche artisanale sont renforcés par ces Directives ?

Les 20 paragraphes de la Section 5 - Gouvernance des régimes fonciers dans le secteur de la pêche artisanale et gestion des ressources ont un rapport très direct avec les idées et orientations des Directives sur les régimes fonciers. La section 5A traite du thème global de la Gouvernance responsable des régimes fonciers ; la section 5B porte sur la Gestion durable des ressources.

Les paragraphes 5.1 et 5.2 soulignent la nécessité pour les communautés de pêche artisanale de bénéficier de la sécurité de jouissance de droits fonciers, et le rôle primordial d'une gouvernance responsable des régimes fonciers pour parvenir à un véritable développement.

Les paragraphes 5.3 à 5.9 font directement référence à des préoccupations fondamentales des pêcheurs artisans : droits fonciers et terres adjacentes, toutes les formes de droits fonciers légitimes (y compris droits et systèmes coutumiers), reconnaissance du rôle des communautés de pêche artisanale et des peuples autochtones, objectifs sociaux, économiques et environnementaux et protection des ressources publiques qui font l'objet d'une utilisation et d'une gestion collectives, facilitation d'un accès équitable aux ressources halieutiques, veiller à ce que les communautés ne soient pas évincées de façon arbitraire et qu'il ne soit pas porté atteinte à leurs droits fonciers légitimes, que ceux-ci ne soient éteints d'aucune manière.

La section 5A parle en outre de consultations portant sur les incidences que pourraient avoir des projets de développement de grande envergure (5.10), des moyens de règlement des conflits fonciers et d'indemnisation (5.11), du rétablissement de l'accès des communautés déplacées à cause de catastrophes naturelles ou autres, de conflits armés (5.12).

Le texte passe ensuite aux aspects opérationnels de la gestion durable des ressources. Huit paragraphes précisent

Les paragraphes 5.3 à 5.9 font directement référence à des préoccupations fondamentales des pêcheurs artisans...

l'Administration des régimes fonciers sur les points suivants : enregistrement des droits fonciers, estimation de la valeur foncière, fiscalité, aménagement règlementé du territoire, règlement des différends sur les droits fonciers, questions transfrontières. Ceci dit, ces aspects sont (ou pourraient être à l'avenir) tout aussi pertinents pour les pêches de capture continentales et maritimes et l'aquaculture.

La Partie 6 va plus loin que les questions spécifiques de gouvernance foncière pour évoquer l'Action face au changement climatique et aux situations d'urgence (catastrophes naturelles, conflits relatifs aux régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts).

les éléments essentiels des systèmes de gestion foncière légitimes et appropriés, rappellent que droits et responsabilités vont de pair, encouragent la mise en place de solides dispositifs de cogestion (5.15-5.18), demandent aux États de veiller à ce que les droits fonciers des pêcheurs artisans soient protégés dans les cas de pêche transfrontalière (5.19). Le paragraphe final (5.20) leur demande également d'éviter d'adopter des politiques et mesures financières susceptibles de contribuer à la surcapacité de pêche et donc à une surexploitation des ressources, ce qui pourrait donc être considéré comme un appel en faveur d'une approche fondée sur les droits, en tant que moyen de protection contre les effets d'une surexploitation préjudiciable à la pêche artisanale.

Application des Directives sur les régimes fonciers : un Guide pour une pêche durable et plus

La version préliminaire du Guide technique pour faciliter la mise en œuvre des Directives sur les régimes fonciers dans la pêche constitue, sur le sujet, l'effort initial de la FAO pour ce qui concerne le secteur artisanal. Il vise à compléter ces Directives et d'autres instruments internationaux relatifs au développement durable : Code de conduite pour une pêche responsable de la FAO (1995), Approche écosystémique des pêches, Directives sur le droit à l'alimentation de la FAO (2005).

Pour l'élaboration de cette version préliminaire, il a été fait usage des résultats d'études de cas portant sur la gouvernance des régimes fonciers dans la pêche. On a aussi, pour ce qui concerne ce sujet, tiré parti de l'initiative Voix des pêcheurs, un projet exécuté en collaboration avec le Collectif international d'appui à la pêche artisanale (ICSF).

Elle inclut aussi les résultats de discussions qui ont eu lieu sur le thème de la gouvernance foncière pour des pêches de capture responsables et d'informations générées par d'autres processus.

Elle a pris par ailleurs en compte les conclusions des consultations organisées au cours de l'élaboration des Directives sur la pêche artisanale.

Le document lui-même a été préparé par le Département des pêches et de l'aquaculture de la FAO, avec l'apport de pairs évaluateurs externes.



Scène de pêche au Cambodge. UserRights 2015, forum mondial sur l'approche fondée sur les droits dans la pêche, se tiendra à Siem Reap du 23 au 27 mars 2015

La version finale de ce Guide technique sera disponible en 2015, après une période de discussion et d'analyse, et le partage des connaissances et de l'expérience acquise durant le Forum mondial consacré aux droits fonciers et droits de pêche (UserRights 2015) qui se tiendra à Siem Reap, Cambodge, du 23 au 27 mars 2015.

Avec cette version finale, on disposera d'un Guide commun, d'un outil pour nous aider à améliorer la gestion des pêches, à améliorer de façon plus égale les capacités des diverses parties prenantes de la pêche. Ce faisant, nous aplanirons le chemin cahoteux qui mène vers des pêcheries véritablement durables, socialement équitables et sûres.

Pour plus d'information

www.UserRights2015.com/

**Droits fonciers et droits de pêche
2015 : Forum mondial sur l'approche
fondée sur les droits dans la pêche**

www.fao.org/docrep/011/i0151f/i0151f00.HTM

**L'approche écosystémique des pêches
FAO - Directives techniques pour une
pêche responsable, no 4, Suppl. 2,
2003**

[www.fao.org/nr/tenure/land-tenurejournal/
index.php/LTJ](http://www.fao.org/nr/tenure/land-tenurejournal/index.php/LTJ)

**Numéro thématique Revue des
questions foncières, FAO
(LTJ no 1, 2013)**

Une tempête parfaite ?

Après le cyclone Hudhud, des questions concernant la planification urbaine pour parer au danger

44

En revenant sur le cyclone Hudhud un mois après qu'il a frappé la côte de Visakhapatnam, dans l'État d'Andhra Pradesh sur le Golfe du Bengale, on s'aperçoit de deux choses. Premièrement, dans ce cyclone, il n'y avait pratiquement que du vent, dépassant les 200 km/heure, avec très peu de pluie. Et encore plus important, il n'y avait pas d'onde de tempête accompagnant son arrivée, car c'était un cyclone sec. Si cela avait été le cas, les conséquences auraient été particulièrement dramatiques. La seconde caractéristique frappante d'Hudhud peut se résumer en un mot :

... il y a eu quelques alertes aux cyclones, qui se sont avérées fausses, mais auparavant les gens ont été exposés pendant des jours aux déclarations stridentes d'experts mettant en garde contre « la mère de tous les cyclones »

la précision. Elle est ici de deux sortes. La première relève de la précision chirurgicale, de la rapidité brutale de la progression. Le cyclone a suivi sa course, dans un exemple parfait de « choc et stupeur ». Aucun des signes habituels de la tempête qui approche : des jours de ciel nuageux, le vent qui prend lentement de la vitesse, le crachin qui devient un torrent de pluie... Le cyclone est tout simplement arrivé au moment précis où il était prévu ; il est passé sur la côte, a causé ses dégâts puis s'est promptement effacé.

Il y avait aussi de la précision technologique dans cet événement, signe que les météorologistes ont récemment fait des progrès. Le cyclone avait bien été repéré dans le Golfe de Bengale près d'une semaine avant qu'il ne puisse faire des ravages ; et sa trajectoire avait été définie avec une remarquable

précision. Près de trois jours avant qu'il ne frappe, le moment et le lieu exact de son arrivée étaient largement connus.

Et c'est là le paradoxe : ce degré de précision a pris par surprise une population qui n'était pas du tout préparée. Habitée qu'elle est aux errements des prédictions météorologiques, elle n'a pas pris au pied de la lettre les annonces qui étaient faites.

On ne dit pas que l'apathie prédominait. Au cours des années passées, il y a eu quelques alertes aux cyclones, qui se sont avérées fausses, mais auparavant les gens ont été exposés pendant des jours aux déclarations stridentes d'experts mettant en garde contre « la mère de tous les cyclones ». Quand un cyclone est finalement passé sans produire une énorme hécatombe, ni des dégâts énormes (comme cela avait été le cas les dernières fois), il y avait comme de la déception dans l'air.

L'évacuation de toutes les personnes vulnérables vers des lieux plus élevés ordonnée par les autorités avant Hudhud a aussi soulevé quelques nouveaux problèmes. Les gens s'inquiétaient pour la sécurité de la maison et du foyer, protestaient contre les conditions déplorables dans les abris, contre l'apathie de l'Administration.

Les mesures prises par les pouvoirs publics au fil des années ont certainement contribué à réduire le nombre de morts provoquées par des catastrophes naturelles. Mais ils continuent à privilégier le sauvetage des vies humaines à l'exclusion de tout le reste, ce qui ne leur vaut pas que des admirateurs. Tout cela a fait que la population n'était pas disposée à réagir aussitôt aux alertes concernant Hudhud.

Un regard rapide aux dégâts qu'il a laissés derrière lui fait apparaître des faits intéressants et révélateurs. Quarante-six personnes ont perdu la vie. C'est

Cet article a été écrit par **Venkatesh Salagrama** (vsalagrama@gmail.com), Membre de l'ICSF, et **Arjilli Dasu** (fisherfolkfoundation@gmail.com)

tragique, mais moins important que dans des cas précédents ; et il faut assurément mettre cela largement au crédit du gouvernement et des efforts accomplis dans ce domaine. Les destructions subies par les infrastructures sur la côte ont été énormes, surtout pour l'électricité. Biens privés et biens publics ont beaucoup souffert, mais les dégâts sur les infrastructures publiques (y compris l'aéroport haut de gamme de Visakhapanam) ont été nettement plus surprenants et choquants.

Selon les comptes-rendus, 70 % du système de distribution électrique a été perturbé à Visakhapanam, et les dégâts dans des entreprises publiques comme Vizag Steel et Hindustan Petroleum se chiffrent en millions de roupies. Les autorités disent avoir rétabli l'électricité et d'autres services en un temps record. Mais si on avait construit en tenant compte des risques naturels, bien des dégâts auraient été évités.

Dans les villages du littoral, la plupart des maisons au toit de chaume et des habitations semi-permanentes ont été endommagées. Curieusement, les cabanes traditionnelles couvertes d'une toiture conique faite de palmier rônier ont mieux résisté au vent que les autres constructions, bien qu'étant tout près de la mer. Ceci dit, les plus touchés ont quand même été les plus pauvres qui habitaient dans des cases de chaume.

Le cyclone Hudhud a transformé le paysage incroyablement verdoyant de Visakhapanam en un espace dénudé, dépourvu de toute verdure. L'écorce des arbres a été arrachée, des plantations entières d'anacardiens ont pris une couleur marron fantomatique. Maintenant, un mois après le cyclone, on observe le retour d'un peu de verdure.

Les dégâts subis par les bateaux de pêche du secteur n'ont pas été vraiment importants. L'économie des pêches semble avoir survécu sans trop de casse : elle est blessée sans doute mais pas paralysée. Dans plusieurs villages où il y aurait eu beaucoup de dégâts, les pêcheurs ont repris leurs opérations quelques semaines après le cyclone, malgré le fait que l'indemnisation promise n'ait pas encore été transférée sur leur compte. Les pertes encourues par le petit commerce du poisson (qui est surtout l'affaire des femmes) étaient réelles mais relativement

limitées. Et les femmes ont recommencé à vendre peu de temps après la reprise de la pêche.

Pour les activités de pêche, les pertes sont donc restées modérées ; pour le reste, c'était plus important. Ainsi, la destruction des plantations d'anacardiens, que les pêcheurs louent à l'année pour avoir une deuxième source de revenu convenable avec la noix de cajou, a forcément affecté leurs moyens d'existence.

Les dégâts aux habitations des pêcheurs ont été plus importants. Des dizaines de familles avec de jeunes enfants ont dû trouver refuge dans le voisinage. Beaucoup ont perdu leurs ustensiles de cuisine, des meubles, des postes de télévision, ce qui a rendu le quotidien plus difficile. La distribution d'eau et d'électricité a été perturbée, et la situation d'avant n'a pas été rétablie.

Le gouvernement et la société civile ont fourni du riz, des vêtements et autres produits essentiels pour quelques semaines. Mais on a dit que cette aide a été plutôt maigre et sporadique. La population touchée s'est malgré tout débrouillée remarquablement bien, surtout grâce au partage communautaire des ressources.

Ce cyclone a fait ressortir les lacunes des stratégies gouvernementales de réaction aux catastrophes. L'objectif de sauver des vies pendant le cyclone n'était pas toujours suivi d'un zèle semblable pour répondre aux besoins essentiels des personnes ainsi secourues. Et si on s'est

RAGHU PRAKASH



Le cyclone Hudhud n'a pas provoqué beaucoup de dégâts aux bateaux de pêche. Ce secteur économique a survécu sans trop de mal

beaucoup occupé de l'agglomération de Visakhapatnam, on a négligé les zones rurales.

Il y a aussi eu des plaintes concernant les retards dans le versement des indemnités. À quoi s'ajoutait un manque de clarté et de transparence dans les décisions prises, ce qui a donné lieu à des conflits.

Il y a assurément des leçons à tirer de cet événement. Il va falloir créer des ceintures vertes le long du front de mer pour atténuer les effets des cyclones à venir.

Le profond fossé qui sépare les villes des campagnes est manifeste dans le degré d'attention et d'aide accordé aux unes et aux autres.

46

Il est également indispensable de repenser la planification urbaine dans les villes du littoral comme Visakhapatnam. On devrait pouvoir tenir compte de l'éventualité de cyclones dans l'utilisation des terrains et la construction de bâtiments sur le front de mer urbain ! Et il faudrait s'occuper du clivage zones urbaines-zones rurales. Pour citer un observateur, si Hudhud avait frappé 30 km en dehors de Visakhapatnam, il n'y aurait pas eu un tel déversement de sympathie et de soutien.

Le profond fossé qui sépare les villes des campagnes est manifeste dans le degré d'attention et d'aide accordé aux unes et aux autres. Quand on s'affairait pour redémarrer les stations d'essence à Visakhapatnam, les femmes des villages de pêcheurs voisins avaient bien du mal à trouver de l'eau pour boire, faire la cuisine, la vaisselle, la toilette.

Dans les communautés de pêche, il y a eu des difficultés pour déterminer le nombre d'embarcations touchées. Cela est dû à la fois à l'absence d'immatriculation et aux dégâts causés. Pour améliorer l'accès à des aides éventuelles, il serait éminemment souhaitable de procéder à l'enregistrement de tous les bateaux du secteur artisanal.

Pour plus d'information



www.thehindu.com/news/cyclonehudhud-live-updates/article6493368.ece

Le cyclone Hudhud frappe la côte : chronologie

www.hudhud.ap.gov.in/HDRMS/UserInterface/Loginform.aspx

Évaluation des dégâts et système de suivi de l'assistance

Barbu, jovial, engagé

Gunnar Album (1965 – 2014)

Nous avons perdu un être qui transcendait nationalité, classe, sexe et âge dans la défense des petits pêcheurs

J'ai su qu'il existait une personne du nom de Gunnar Album au début des années 1990, par l'intermédiaire d'une ardente militante sociale et écologiste norvégienne de l'époque, Bente Asjord, laquelle n'allait pas tarder à épouser Gunnar. Ensemble ils ont fait équipe pour travailler vigoureusement sur le problème de la marginalisation des petits pêcheurs du nord de la Norvège.

Entre 1990 et 2014, Gunnar s'est beaucoup impliqué sur des questions de pêche en Norvège, en Afrique, en Amérique latine, au Sri Lanka, en Inde. Partout où il allait, il s'entourait d'amis proches. J'ai eu la chance d'être l'un d'entre eux.

Nous étions en contact dans les derniers mois de sa vie, échangeant des notes sur notre maladie commune, le cancer. Moi j'ai été guéri, lui ne s'en est pas sorti. Que dire lorsqu'une aussi excellente personne, si pleine de vie, si engagée, nous est enlevée par une mort prématurée ?

Gunnar a visité l'Inde après son mariage. Nous sommes devenus de bons amis et avons bientôt constaté que nous partagions de nombreux centres d'intérêt, de nombreuses préoccupations, notamment la recherche d'un plus grand dialogue, d'une approche plus consensuelle entre les divers groupes du secteur de la pêche.

La démarche antagoniste, pensions-nous, avait sans doute ses mérites pour faire mieux apparaître les pêcheurs artisans dans l'économie générale de la pêche. Mais, à un certain point, il fallait aussi chercher des partenaires et trouver un terrain commun pour établir un programme d'action minimal en faveur d'une gestion durable des pêcheries, ce qui serait pour le plus grand bien de tous.

Étant Norvégien, Gunnar prenait grand soin d'étudier en détail les effets réels du Projet indo-norvégien de développement des pêches (INP) qui avait débuté dans l'ancien État de Travancore, devenu depuis le Kerala. J'avais moi-même fait beaucoup de recherches concernant le sujet, l'impact sur l'économie des pêches du Kerala. J'ai partagé mes constatations avec Gunnar.

Comme il s'agissait là du tout premier « projet de développement », il y avait beaucoup à apprendre de ses succès et de

Que dire lorsqu'une aussi excellente personne, si pleine de vie, si engagée, nous est enlevée par une mort prématurée ?

ses échecs. Nous avons visité les villages concernés, et étions très étonnés de la diversité des opinions exprimées quant aux résultats de ce projet.

Comme il était très proche des petits pêcheurs de Norvège, Gunnar connaissait fort bien les évolutions qui avaient marqué leur vie collective entre 1930 et 1990. Ils s'étaient opposés au chalutage dans les eaux côtières. Pourtant, c'est le projet indo-norvégien qui a fait entrer cette méthode de capture au Kerala.

Ils s'étaient lancés dans des actions collectives pour s'extraire de l'emprise des négociants qui les exploitaient. Avec l'appui d'un gouvernement travailliste, ils ont obtenu le droit exclusif de la première mise en vente du poisson.

L'instauration en même temps d'une Organisation de vente du poisson les a dotés d'un mécanisme qui leur permet de

John Kurien (kurien.john@gmail.com),
Membre fondateur de l'ICSF, se souvient

négocier avec les mareyeurs et de fixer des prix plancher pour leur production chaque saison. Cela a été suivi de réformes législatives, stipulant notamment qu'il faut être soi-même pêcheur embarqué pour pouvoir être propriétaire d'un équipement de pêche. De cette façon, les eaux côtières sont devenues la « propriété collective » de ce groupe de travailleurs actifs ; et on a évité ainsi la surcapitalisation qui conduit

la pêche au Kerala. Commence alors une initiative moins connue de l'histoire de ces pêcheries, et qui a bien failli réussir.

Initiative novatrice

Gunnar travaillait pour le Fonds norvégien pour la nature (NNV). Il lui a proposé un projet consistant en un programme de formation en gestion des pêches et une visite sur le terrain pour

WWW.NNV.NL



Gunnar Album avait beaucoup travaillé sur les questions de pêche en Norvège, en Afrique, en Amérique latine, au Sri Lanka et en Inde

toujours à la destruction de la ressource dans les eaux côtières en accès libre.

J'étais un fervent partisan de ces deux réformes institutionnelles des pêches norvégiennes (règlementation, législation et normes). Je pensais sincèrement que c'était la direction à prendre pour que les petits pêcheurs de tous pays puissent, comme leurs collègues norvégiens, maîtriser davantage leurs conditions de vie et assurer la durabilité des ressources halieutiques.

Nous avons alors, Gunnar et moi, décidé de poursuivre cette idée avec les différents groupes d'intérêts du secteur de

des représentants des divers secteurs des pêches du Kerala.

Ils iraient en Norvège pour se familiariser avec l'histoire et le développement de ces deux réformes institutionnelles (le droit de première vente et la propriété d'équipement de pêche réservée aux pêcheurs embarqués). Le projet serait exécuté conjointement par le Centre d'études pour le développement (CDS) de Trivandrum, Inde, où j'étais enseignant. Il était financé par NORAD (Agence norvégienne de la coopération pour le développement).

En 1997, une délégation du Kerala comprenant un représentant de toutes les « parties prenantes » se rend en Norvège, après un atelier préparatoire de trois jours ouvert par K N Raj, le fondateur du CDS et l'un des plus éminents économistes de l'Inde.

Pour représenter la Norvège, il y avait le directeur général du Ministère des pêches, Johan Williams, et Gunnar Album. Dans le groupe du Kerala, il y avait des représentants des entités suivantes : administration des pêches, parlementaires de divers partis politiques, pêche artisanale, propriétaires de chalutiers, syndicats du secteur de la transformation, scientifiques et chercheurs, organismes de protection sociale, mouvement coopératif. Au Kerala, ces gens n'étaient généralement pas du même côté de la table de négociation car ils défendaient des intérêts divergents.

Cette visite ensemble en Norvège leur a permis de découvrir des terrains communs, des intérêts partagés, d'établir une certaine camaraderie. On a pu ainsi définir un nouveau cadre d'action pour le développement et la gestion des pêches au Kerala.

De retour au pays, le groupe a fait des démarches auprès du gouvernement du Front démocratique de gauche pour la constitution d'une Commission dénommée *Aquarian Reforms Committee* (ARC) et chargée d'étudier les modalités appropriées d'une application au Kerala des réformes institutionnelles qui avaient permis aux pêcheurs norvégiens d'atteindre un solide niveau de développement socio-économique et culturel.

L'ARC a organisé une série d'auditions publiques à travers le Kerala, en recueillant les points de vue de toutes les parties concernées avant de formuler un avant-projet de législation. Le rapport de l'ARC a fait l'objet d'un ample débat et le Kerala était sur le point d'assister à une révolution dans son secteur des pêches. Mais cela n'allait pas se produire car le gouvernement en place, favorable aux réformes envisagées, était confronté en 2001 à des élections qu'il a perdues.

On se souviendra toujours du rôle tenu par Gunnar dans cette initiative novatrice. Plusieurs de ceux qui étaient dans le groupe ayant fait le voyage vers la Norvège se sont réunis récemment au Kerala pour rendre hommage à ce jeune homme charmant, chaleureux,

merveilleux qui nous a été enlevé si prématurément.

Sa préoccupation pour les autres dépassait les clivages de nationalité, de classe, de sexe et d'âge. Tout le monde l'aimait. Avec les gens, il avait une façon de faire bien à lui. Cet homme grand, barbu, jovial, engagé auprès des pêcheurs restera dans les cœurs et les esprits de ceux qui ont eu la chance de le rencontrer.

Je pense qu'il nous a laissé un autre message, important : il est souhaitable que se mêlent étude sérieuse, lutte et dialogue dans les processus engagés en vue d'un avenir sain et durable, d'une gestion des ressources naturelles qui place les populations concernées au centre du cheminement.

Gunnar, nous allons tenter obstinément d'avancer dans ce sens !



Pour plus d'information



<http://naturvernforbundet.no/nyheter/gunnar-album-1965-2014-article31832-165.html>

**Nederlandse Natuurkundige
Vereniging (Société néerlandaise
de physique)**

MH 370

En attente de Chandrika

Il y a maintenant plus de 250 jours que le vol MH 370 des Malaysian Airlines, avec à son bord 227 passagers de 14 pays et 12 membres d'équipage, a été porté disparu, le 8 mars 2014. Il y a plus de 45 jours que les recherches ont repris dans l'océan Indien là où on pense que l'avion a fini sa course.

Parmi les passagers, il y avait Chandrika Sharma, Secrétaire exécutive de l'ICSF, responsable de la publication de la revue SAMUDRA. Elle se rendait à Oulan-Bator, Mongolie, pour prendre part à la 32ème session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Asie et le Pacifique. Depuis ce temps, sa famille, ses amis, ses collègues attendent anxieusement quelques nouvelles concrètes concernant ce qui a pu arriver à cet avion et à ses passagers.

Nous déplorons que la Malaisie (l'État d'immatriculation du MH 370) ne soit toujours pas en position d'éclaircir ce dossier. Cela est très préoccupant. Nous demandons qu'il y ait un nouvel élan pour activer les opérations de recherche, de la part de la Malaisie, de l'Australie et de la

Chine (membres actuels du Centre de coordination international des recherches), et aussi des États qui avaient des ressortissants à bord. Ce serait conforme au paragraphe 5.27 de l'Annexe 13 de la Convention relative à l'aviation civile internationale qui traite des droits et privilèges d'un État dont certains de ses ressortissants sont au nombre des morts ou des blessés graves.

En plus des pays membres du Centre de coordination, il y a les États-Unis, le Canada, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Russie, la Nouvelle-Zélande, l'Indonésie et l'Inde. Nous sommes toujours aussi déterminés à obtenir des informations concrètes sur cette disparition afin de pouvoir clore dignement le dossier de cette tragédie.

CONGRÈS MONDIAL DES PARCS

Pour une meilleure protection des océans

Le grand forum décennal mondial sur les aires protégées

qui avait lieu à Sydney, Australie, s'est terminé le 19 novembre 2014 par un appel en faveur d'une augmentation urgente de la protection des océans, une réaffirmation des bienfaits économiques générés par les réserves naturelles.

Ce Congrès mondial des parcs, qui a réuni des représentants de 160 pays, a tracé une voie permettant d'atteindre l'objectif mondial de protection de 17 % des espaces terrestres et 10 % des océans d'ici 2020.

Organisé par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), il a défini un vaste agenda qui va de l'arrêt des destructions de forêts tropicales au replantage de 1,3 milliard d'arbres.

« Nous renforcerons la protection des paysages terrestres, des zones humides et des paysages marins pour inclure tous les sites essentiels pour la conservation de la nature, en particulier dans les océans », est-il dit dans la Promesse de Sydney.

Le monde est sans doute en bonne voie pour atteindre les objectifs de 2020, mais le document relève que les menaces qui pèsent sur la nature n'ont

jamais été aussi élevées du fait de la consommation humaine, de la croissance démographique, de l'activité industrielle.

Cette semaine de réunions venait après un rapport scientifique mené par l'Australie disant que les gouvernements doivent faire davantage pour protéger les parcs nationaux, sinon ils risquent de perdre les avantages économiques, environnementaux et sociaux qu'ils procurent.

Une attention particulière a été accordée aux bénéfices économiques de la conservation des espaces sauvages, de leur contribution à l'atténuation des effets du changement climatique.

« Les aires protégées sont de loin le meilleur investissement que le monde peut faire pour résoudre certains des défis majeurs du développement actuel », a dit Julia Marton-Lefevre, directrice générale de l'UICN.

À mesure que deviennent plus évidentes les menaces sur la vie marine, l'importance des sanctuaires marins s'accroît, dit Michelle Grady de la Fondation Pew-Océans : « La pêche industrielle destructrice, l'élévation de la température de la mer et la pollution constituent ensemble une « tempête parfaite » qui met en danger ce qui est à la source même de la vie sur cette planète : nos océans ».

Il faudra aussi que les aires protégées soient établies au bon endroit pour empêcher une perte continue de biodiversité.

L'UICN a mis à jour sa Liste rouge des espèces menacées, en plaçant notamment dans la catégorie Vulnérable le thon rouge du Pacifique, qui entre dans la composition de sushi et sashimi. Le marché mondial des produits alimentaires fait peser une pression insoutenable sur cette espèce et d'autres.

Dans cette liste, il y a aussi le fugu chinois, l'anguille d'Amérique, le cobra chinois et un papillon australien. Et le perce-oreille géant est également éteint à cause de la destruction de son habitat.

Source : Phys.Org
<http://phys.org/news/2014-11-world-congress-urgesocean.html>

50

PROFIL ORGANISATIONNEL

Organisation pour la gestion environnementale et le développement économique

Basée à Mwanza, Tanzanie, l'EMEDO travaille depuis 2005 auprès des communautés de pêche du lac Victoria afin de sensibiliser la population aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques auxquels elle est confrontée, en particulier la diminution des ressources naturelles et des conditions de vie médiocres.

Dans ces communautés, on constate une détérioration de la situation des revenus, de l'emploi, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. De toute évidence, il faut renforcer les capacités des populations rurales de la région du lac pour faire face à ces difficultés et aider ainsi à lutter contre la pauvreté grâce à une utilisation durable des ressources naturelles disponibles. C'est pour

cela essentiellement que l'EMEDO a été lancée.

En novembre 2006, elle a été officiellement habilitée à opérer en Tanzanie continentale. Son activité est surtout concentrée dans le district



d'Ukerewe, la plus grande île du lac Victoria. Elle cherche à autonomiser les communautés de pêche pour qu'elles puissent participer concrètement aux processus décisionnels sur les aspects qui concernent leurs vies et moyens de subsistance, et peser ainsi sur les orientations. Via des formations, des recherches, des analyses politiques, du lobbying et du

plaidoyer, elle voudrait que les pêcheurs deviennent des acteurs plus solides de la lutte contre la pauvreté.

L'EMEDO estime que les droits des femmes sont aussi des droits humains. Les femmes qui réclament un accès équitable à la ressource et aux possibilités de développement, une juste participation aux prises de décisions qui vont affecter leur vie, sont des éléments clés du bien-être général de la société et des générations futures. L'EMEDO facilite donc la création de groupes de femmes, et les informe sur les divers cadres réglementaires afin qu'elles puissent prendre leurs décisions en toute connaissance de cause lorsqu'elles participent à des activités de développement dans leur localité.

STATISTIQUES DES PÊCHES

Poisson et nutrition humaine

Depuis quelques années, avec l'augmentation considérable et la volatilité croissante des prix, l'alimentation des populations démunies va devenir encore moins diversifiée, encore plus composée de féculents. On s'intéresse donc à nouveau à la production, la disponibilité, la distribution et l'utilisation de denrées alimentaires communes mais riches en micronutriments.

Le poisson, particulièrement le petit poisson sauvage ou d'élevage très nutritif, peut contribuer grandement à l'amélioration de l'alimentation ; mais il faudrait pour cela que les gouvernements modifient leurs politiques, les investissements dans les infrastructures, et qu'ils encouragent la recherche sur le sujet. On doit trouver les moyens de réduire les pertes après capture, de mieux utiliser les déchets de la transformation, de tirer parti des grandes quantités de petits pélagiques disponibles pour la consommation humaine directe. La FAO, USAID via Feed The Future, le DFID (Département du développement international), le CGIAR (Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale), des ONG et le secteur privé ont tous lancé des programmes et des interventions qui fournissent une tribune pour préconiser plus de poisson dans la

nutrition humaine. Il serait souhaitable de renforcer et de coordonner davantage ces programmes.

Depuis plusieurs années, la production des pêches de capture a stagné, à environ 90 millions de tonnes par an, tandis que l'aquaculture a continué sa croissance, à environ 6,5 % par an : plus que tous les autres secteurs alimentaires. En 2011, cette production a atteint les 62,7 millions de tonnes. On pourrait envisager quelques gains dans les pêches de capture grâce à une meilleure gestion, une approche écosystémique, mais il ne faut pas s'attendre à une augmentation significative.

Si les intrants nécessaires étaient mis à disposition, on estime que l'aquaculture pourrait apporter entre 16 et 47 millions de tonnes supplémentaires à l'horizon 2030. On notera que, pour quatre des cinq plus importants producteurs aquacoles, le rendement des pêches de capture est dépassé par celui de leur aquaculture. C'est seulement en Indonésie (un vaste archipel) que la pêche de capture dépasse l'aquaculture. En 2011, toutes sources confondues, 156 millions de tonnes ont été produites, dont 132 millions de tonnes disponibles pour la consommation humaine directe. Le poisson est la principale source de protéines

animales pour plus d'un milliard de personnes. S'il y avait une répartition égale pour toute la population du monde, la disponibilité par personne et par an serait de 18,9 kg, soit une augmentation remarquable par rapport aux 9,9 kg des années 1960.

Les données de 2009 montrent que la consommation varie beaucoup d'une région à l'autre : 9,9 kg par personne en Amérique latine et aux Caraïbes, 25,1 kg en Océanie. Quand on détaille davantage, la plus grande différence est entre les pays industrialisés (27,4 kg) et les pays à faible revenu et à déficit vivrier (10,3 kg), même si pour ceux-ci le chiffre a doublé depuis 1961.

On constate aussi des variations considérables dans le cadre national, mais ce sont les riches qui consomment nettement plus. Si une communauté consomme beaucoup de poisson, c'est que cela fait partie de ses traditions culinaires. En l'absence de lien entre alimentation et pratiques culturelles, il est difficile de recruter des consommateurs de poisson.

La pêche à des fins alimentaires offre évidemment des avantages nutritionnels. Et avec les 45 millions de personnes au moins de par le monde actives dans ce secteur (la plupart étant des pays en développement, y compris un grand nombre de femmes transformatrices), les revenus tirés de la pêche contribuent à alimenter l'économie rurale et, par conséquent, à améliorer aussi la nutrition.

Les ressources halieutiques sont une source importante de macronutriments, de micronutriments pour les humains. Au plan mondial, le poisson représente environ 17 % de l'apport en protéines animales. Dans de nombreux pays, le pourcentage dépasse les 50 %. Globalement, le pourcentage pour l'Afrique, comme on l'a noté, est faible, à l'exception toutefois des pays côtiers de l'Afrique de l'Ouest, où il est très élevé : 72 % en Sierra Leone, 55 % au Ghana et en Gambie, 43 % au Sénégal.

En Asie, dans certains petits pays insulaires, l'apport est également fort : 70 % aux Maldives, 60 % au Cambodge, 57 % au Bangladesh, 54 % en Indonésie, 55 % au Sri Lanka.

Les données officielles relatives à la consommation du poisson dans les pays en développement sont peut-être sous-estimées car elles omettent d'intégrer le poisson acheté sur les petits marchés ruraux, de même que le poisson pris par un membre de la famille ou prélevé dans une pisciculture familiale.

Par ailleurs, la consommation de poisson est tributaire de la localisation géographique, des saisons, du calendrier, de la situation socio-économique des ménages.

Source : *Optimiser la contribution du poisson pour la nutrition humaine*, de Shakuntala Haraksingh Thilsted, David James, Jogeeir Toppe, Rohana Subasinghe, Iddya Karunasagar www.fao.org/3/a-i3963e.pdf

TABLEAU : Offre, totale et par personne, de poisson destiné à la consommation (2011)

RÉGION	Offre totale (millions de tonnes)	Offre par personne (kg/an)
Monde	132,1	18,9
Asie	90,3	21,4
Monde sauf Chine	86,2	15,3
Afrique	11	10,4
Amérique du Nord	7,6	21,7
Amérique latine/Caraïbes	6	9,9
Europe	16,3	22
Océanie	0,9	25,1
Pays industrialisés *	26,3	27,4
Pays à faible revenu et déficit vivrier *	28,7	10,3

* Données pour 2009

VERBATIM

Les gestionnaires des pêches ne connaissent pas (et ne connaîtront sans doute jamais) assez de choses sur le poisson et ses écosystèmes pour étayer assez de faits en appui d'accords et de coopération.

— IN À LA PÊCHE À LA VÉRITÉ,
DE ALAN CHRISTOPHER FINLAYSON

INFOLOG : NOUVEAUTÉS À L'ICSF

Le Centre de documentation de l'ICSF (dc.icsf.net) propose diverses sources d'information qui sont régulièrement mises à jour. Voici de nouveaux arrivages :

Publications

Renforcer les capacités des communautés de pêche : Dialogue sous-régional sur Travail, Migration et Gestion des pêches

Le compte-rendu sur ce Dialogue qui s'est tenu à l'Université Chulalongkorn de Bangkok, Thaïlande, du 11 au 13 décembre 2013, traite de la question de la main-d'œuvre migrante sur les navires de pêche et des problèmes rencontrés par ces travailleurs au quotidien

<http://www.icsf.net/en/proceedings/article/EN/139-enhancingcapac.html?limitstart=0>

Aires marines protégées et pêches artisanales en Afrique du Sud : Promouvoir la gouvernance, la participation, l'équité et le partage des avantages

Cette monographie étudie les progrès réalisés par les partenaires de la conservation de la nature en Afrique du Sud concernant la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique - Élément 2 du Programme de travail : gouvernance, participation, équité et partage des avantages, cela du point de vue des communautés de pêche artisanale.

<http://www.icsf.net/en/monographs/article/EN/140-marineprotecte.html?limitstart=0>

Savoirs traditionnels dans le Golfe de Mannar, Inde : Étude participative sur les connaissances des communautés de pêche du Golfe de Mannar, Inde

Premier élément d'une série d'études de cas réalisées par l'ICSF pour documenter les savoirs traditionnels des communautés qui vivent des ressources marines et côtières dans des aires protégées et conservées en différentes parties du monde. La présente étude, réalisée avec l'appui du BOBLME (Grand écosystème marin du Golfe du Bengale) traite donc des connaissances traditionnelles des populations de pêcheurs du Golfe de Mannar, dans l'État du Tamil Nadu.

<http://www.icsf.net/en/monographs/article/EN/141-aparticipatory.html?limitstart=0>

Vidéos

Sables mouvants

Cette vidéo réalisée par Sonia Filinto explore la vie d'une communauté de pêche à Calangute, localité touristique populaire à Goa, Inde. Elle fait parler les gens de la pêche, qui expriment leur façon de voir les choses, leur situation, leur métier, les changements constants autour d'eux.

Cry Water ! Le combat pour l'eau à Ntlalavini

Film de 22 minutes produit par l'Institut d'étude de la pauvreté, de la terre et des questions agraires. Il montre les difficultés des femmes de cette localité en Afrique du Sud pour l'approvisionnement en eau. Elles doivent prendre des chemins escarpés dans les collines pour descendre jusqu'au point d'eau et remonter ensuite avec leurs bidons.

<https://www.youtube.com/watch?v=qKu3xbOiU4I>

FLASHBACK

Nourrir avant d'enrichir ?

Le poisson constitue à la fois une source de nourriture et une source de revenus. Il faut absolument avoir cela à l'esprit quand on parle de sécurité alimentaire. Dans les communautés traditionnelles de pêcheurs, ils sont nombreux à tirer l'essentiel de leurs moyens d'existence de la pêche : la vente du poisson leur permet de se procurer l'indispensable. Il y a aussi tous ceux qui vivent plus directement de culture, de cueillette, de pêche. Dans ce dernier cas, le poisson est moins une source de revenus qu'une source de nourriture qui permet de satisfaire, au moins partiellement, les besoins en protéines.

Dans beaucoup de pays en développement, il existe des groupes sociaux déshérités (ouvriers agricoles, travailleurs des plantations



ou des mines...) qui trouvent dans le poisson, distribué surtout par le marché local ou régional, des protéines à prix abordable. Par contre, dans les pays développés, où le consommateur jouit d'une certaine

prospérité, ce sont surtout les traditions culturelles, les habitudes ou les choix diététiques qui déterminent la demande. Ce vaste marché est en grande partie alimenté par des importations.

Des efforts ont été accomplis récemment pour traiter le problème de la sécurité alimentaire. Mais on n'a fait qu'un bout de chemin. Prenons la Déclaration de Kyoto et le Plan d'action pour une contribution durable de la pêche à la sécurité alimentaire qui a été élaboré en 1995 par la Conférence internationale sur la Contribution durable de la pêche à la sécurité alimentaire. Prenons la 31^{ème} session du Comité de la FAO sur la sécurité alimentaire qui s'est tenue en février 1996. Dans tous les cas, on ne trouve qu'une approche fragmentaire pour traiter de la sécurité alimentaire sous l'angle de la pêche.

Ces réunions se sont concentrées uniquement sur la question de la production et des apports. L'augmentation des apports ne bénéficiera guère aux ménages les plus démunis, à moins qu'elle n'entraîne des prix plus abordables. Par contre, cette augmentation devrait se traduire par une amélioration des revenus chez les petits pêcheurs.

Se concentrer sur l'aspect production sans nullement restreindre la demande pourrait finalement se révéler être contre-productif. Car le marché est le pire ennemi d'une saine gestion de la ressource. Les mécanismes du marché sont toujours suffisamment souples pour absorber de grosses quantités de poisson et peuvent ainsi faire échouer des mesures de gestion, aussi valables soient-elles.

— In revue SAMUDRA, no 14, mars 1996

ANNONCES

RÉUNIONS

Atelier FAO sur la mise en œuvre des Directives sur la pêche artisanale

8-13 décembre 2014, Italie, Rome

Groupe de travail spécial officieux à composition non limitée chargé d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées

au-delà des limites de la juridiction nationale

20-23 janvier 2015, New York

UserRights 2015 Droits fonciers et droits de pêche 2015 : Forum mondial sur l'approche fondée sur les droits dans la pêche

23-27 mars 2015, Siem Reap, Cambodge

La FAO et le Cambodge organisent ensemble UserRights 2015 pour faire progresser l'information sur la gouvernance des régimes fonciers et l'approche fondée sur les droits.

SITES INTERNET

Les normes des droits humains pour la conservation. Partie 1. À quels acteurs de la conservation s'appliquent les normes internationales ? Jael E. Makagon, Harry Jonas, Dilys Roe

Ce document analyse l'applicabilité de la législation internationale relative aux droits humains à ceux qui sont impliqués dans la conservation des aires protégées : États, organismes publics, agences internationales, entreprises, ONG... C'est le premier élément

d'une série de trois rapports techniques qui serviront de base pour l'élaboration d'un Guide accessible sur les normes des droits humains dans la conservation.

<http://pubs.iied.org/14631IIED.html>

AGAMAR (Asociación Galega de Mariscadoras/es) est une association régionale espagnole créée en 1998 dans le but de rassembler tous les récolteurs de coquillages de la Galice afin qu'ils parlent d'une même voix pour mieux atteindre les objectifs de ce secteur, pour élaborer divers types d'action.

www.agamar.es/en/



Citation littéraire

Sur la mer

Sur la mer, tout près du rivage, essayaient de s'élever, les unes par-dessus les autres, à étages de plus en plus larges, des vapeurs d'un noir de suie mais aussi d'un poli, d'une consistance d'agate, d'une pesanteur visible, si bien que les plus élevées penchant au-dessus de la tige déformée et jusqu'en dehors du centre de gravité de celles qui les avaient soutenues jusqu'ici, semblaient sur le point d'entraîner cet échafaudage déjà à demi-hauteur du ciel et de le précipiter dans la mer.

— À l'ombre des jeunes filles en fleur,
de **Marcel Proust**

